

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**

p. 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**Unité
ouvrière**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2210 - 10 décembre 2010 - Prix: 1 € - DOM: 1,50 €

Pour les empêcher de nuire

**Il faut mettre
les banques
sous le contrôle
des travailleurs**

Conférence de Cancun sur le climat

**Les profits des bourgeois
avant la survie de l'humanité**

p. 16



SOMMAIRE

p. 4 ■ Le congrès de Lutte Ouvrière

Leur société

- p. 4 ■ Sarkozy en Inde
- Besson et WikiLeaks
- p. 5 ■ Parti Socialiste: la bataille des primaires
- Les États européens au secours des banquiers
- p. 6 ■ Neige et pagaille sur les routes
- L'exemple de l'Isère
- p. 7 ■ Le procès de Ghislaine Joachim-Arnaud
- SNCF: après la grève contre la réforme des retraites
- p. 11 ■ Les vingt ans du tunnel sous la Manche
- Seafrance Calais en plein naufrage social
- p. 12 ■ La fin de l'affaire Bettencourt?
- Non à la casse du CNED
- p. 16 ■ La conférence de Cancun sur le climat
- Smic: hausse minimale
- Des sans-papiers occupent la Cité de l'immigration

Dans le monde

- p. 8-9 ■ Côte d'Ivoire: après l'élection présidentielle
- Haïti: la mascarade électorale
- Espagne: grève des contrôleurs aériens
- Corée du Sud: grève chez Hyundai
- Israël: les incendies

Il y a 45 ans

- p. 10 ■ L'affaire Ben Barka

Dans les entreprises

- p. 12 ■ Compétence - Brest: en grève
- p. 13 ■ Tramway de Toulouse
- Elvéclo - Transports en commun du Douaisis
- ANCA - Faverges (Haute-Savoie)
- p. 14 ■ La Poste - Bordeaux
- La Poste - Paris 11
- Centre Pompidou - Metz
- p. 15 ■ Sanofi Aventis
- PSA - Rennes
- CHU - Angers

• Catastrophe du Concorde

113 morts et un lampiste

Le 25 juillet 2000, un Concorde d'Air France s'écrasait près de l'aéroport de Roissy, en banlieue parisienne, faisant 113 morts. Dix ans après, la justice a rendu son verdict.

Elle a désigné comme principal coupable un mécanicien de la compagnie Continental Airlines, le condamnant à quinze mois de prison avec sursis et 2 000 euros d'amende pour « homicides et blessures involontaires ». Le tribunal a considéré qu'une lamelle de métal, posée par ce mécanicien sur un DC10 de Continental, aurait en tombant provoqué l'éclatement d'un pneu du Concorde, puis la perforation d'un de ses réservoirs, ce qui aurait causé l'incendie fatal.

Cette présentation des choses tombe à pic pour exonérer une série de responsables et de grosses sociétés qui se trouvaient sur la sellette.

Ainsi, le procureur a pointé le « laxisme général » de Continental dans la maintenance de ses appareils. Pourtant, c'est un simple mécano aérien qui porte le chapeau, la compagnie qui l'employait, qui a fait appel, n'ayant qu'à verser une amende et des dommages et intérêts à Air France pour « atteinte à son image ».

EADS, successeur de l'Aérospatiale qui construisait le Concorde, paiera une partie de

ces sommes, le tribunal ayant constaté sa négligence et celle de la DGAC (Direction générale de l'aviation civile) « dans le traitement du risque d'incendie » de cet avion. Entre 1978 et 2000, on a en effet répertorié pas moins de 80 incidents, selon la terminologie officielle, impliquant les pneus du Concorde et sept cas de perforation de réservoir (en juin 1979, à Washington, cela avait failli provoquer un drame), donc les mêmes problèmes que l'on allait retrouver à Roissy, sans qu'on prenne toutes les mesures

pour y remédier. Pourtant, le tribunal a relaxé trois responsables d'alors – un des « pères » du Concorde, un directeur du programme Concorde et un responsable de la DGAC –, dont il reconnaît qu'ils avaient connaissance de graves défauts du Concorde.

Une pièce manquait au train d'atterrissage du Concorde accidenté. Pourtant les juges n'ont pas retenu ce fait, ni les témoignages de pilotes et pompiers affirmant que le supersonique avait pris feu avant de rouler sur la lamelle tombée du DC10. On peut certes discuter ces faits mais, au vu des intérêts en jeu, ils avaient le gros inconvénient de souligner

les faiblesses bien connues des pneus du Concorde et surtout l'insuffisante protection des réservoirs placés sous ses ailes.

Des spécialistes considèrent qu'il aurait fallu renforcer le fuselage, donc accroître le poids de l'appareil, ce qui aurait accru sa consommation de kérosène et réduit sa vitesse. Or il n'était pas question de réduire les performances d'un appareil conçu pour traverser l'Atlantique en trois heures. Voler à pareille vitesse était un luxe qu'Air France et British Airways, les seules compagnies à exploiter ce supersonique, facturaient au prix fort à ceux de leurs clients qui en avaient les moyens...

Pierre LAFFITTE



Versez à la souscription de Lutte Ouvrière

Il faut qu'il y ait dans ce pays des militants, un parti qui continuent à défendre les idées de lutte de classe et la perspective d'une transformation révolutionnaire de la société, en un mot les idées communistes. C'est le combat que veut mener Lutte Ouvrière, un combat qui nécessite beaucoup d'énergie militante, mais aussi bien sûr de l'argent.

Pour financer ses activités dans la période qui vient, Lutte Ouvrière ne peut compter que sur ses militants, ses sympathisants, sur tous ceux

qui partagent avec nous la conviction qu'il faut mettre fin à l'organisation sociale actuelle basée sur l'exploitation, le profit privé et la concurrence. C'est à eux que nous faisons appel aujourd'hui pour verser à notre souscription.

Merci d'adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de : **Association de financement du parti Lutte Ouvrière** en les envoyant à l'adresse suivante :

**LUTTE OUVRIÈRE BP 233
75865 PARIS CEDEX 18**

Merci aussi de nous indiquer lisiblement vos nom, prénom et adresse, pour nous permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit.

En effet, les dons à un parti politique, plafonnés par la loi à 7 500 euros par an, donnent droit à une réduction d'impôt dans la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 euros donnera droit à une réduction d'impôts de 200 euros, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme.

L'association de financement du parti Lutte Ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste)

membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1014 C 85576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin. Téléphone : 01 48 10 86 20 - Télécopie : 01 48 10 86 26

SUR INTERNET

www.lutte-ouvriere.org

www.union-communiste.org

contact@lutte-ouvriere.org

**Lutte Ouvrière
l'hebdomadaire**

www.lutte-ouvriere-journal.org

**Lutte Ouvrière
multimédia
(télé, radio, CLT)**

www.lutte-ouvriere.org/multimedia

**Lutte Ouvrière
audio**

(version parlée de nos textes)
www.lutte-ouvriere-audio.org

**La lettre d'information
hebdomadaire par e-mail**

Abonnez-vous gratuitement

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal :Ville :

Ci-joint la somme de :

par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

ou virement postal : CCP 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	1 an
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	20 €
USA, Canada	35 €	70 €	22 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	25 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise
du 6 décembre



Un carton rouge pour les banquiers

Il est urgent de les mettre hors jeu !

La proposition d'Éric Cantona, invitant tous ceux qui disposent d'un compte en banque à retirer le même jour les fonds qui y sont déposés, a provoqué des réactions diverses, venant tout d'abord de ceux qui soutiennent le système bancaire – et pas seulement en paroles.

Ainsi, avec la morgue qu'on lui connaît, Christine Lagarde a tancé le footballeur, l'invitant à ne pas se mêler de ce qu'il ne connaît pas.

Sauf que, justement, l'activité des banques en général, et tout particulièrement dans la période récente, concerne toute la population, et au premier chef la population laborieuse. C'est pourquoi l'initiative de Cantona a été d'emblée populaire, sauf bien évidemment auprès de ceux qui étaient ainsi montrés du doigt.

Personne ne peut ignorer que si, à des degrés différents mais dans tous les pays de la planète, nous en sommes arrivés à cette situation catastrophique qui se traduit par des millions de chômeurs, par une montée éhontée des cours des matières premières qui prive les habitants d'une partie du monde de l'accès aux denrées les plus indispensables à leur survie, c'est à l'activité des banques qu'on le doit. Cette activité porte un nom : spéculation.

Les banquiers, les financiers spéculent sur tout ce qui peut leur rapporter le plus d'argent, le plus vite possible. Un jour, c'est le logement des plus démunis qui est visé, puis c'est le riz ou le blé. Leur cible peut changer du jour au lendemain mais, à chaque fois, ce sont les classes populaires qui subissent les effets cumulés et dévastateurs.

Et ce qui révolte est que ces banques, qui ont entraîné l'économie et les populations dans un marasme économique sans fond, n'encourent pas la moindre sanction. Bien au contraire. Aux États-Unis et en Grèce hier, en Irlande aujourd'hui et demain sans doute au Portugal, en Espagne ou en France, des centaines de milliards de dollars ou d'euros leur ont été ou leur seront accordés sous prétexte de venir à leur secours. Avec cette masse colossale d'argent frais et gratuit, elles se sont empressées de spéculer de plus belle à

une tout autre échelle puisqu'elles s'attaquent désormais aux dettes des États, au risque – mais elles s'en moquent – de provoquer l'écroulement général de toute l'économie et quitte à être elles-mêmes entraînées dans la débâcle dont elles sont à l'origine.

Cantona n'a donc fait que donner un carton rouge au système bancaire, sanction amplement méritée, même si elle ne fera pas rentrer les spéculateurs de haut vol au vestiaire, ni ne les contraindra à s'assagir ou seulement à modérer leurs méfaits.

Il faut pourtant, et c'est urgent, mettre un coup d'arrêt à leur malfaisance. En commençant par exproprier ces banques et les banquiers qui les dirigent. Ce ne serait que justice, car l'argent dont elles se servent pour spéculer est à nous. Les milliards que les États leur refilent, c'est notre argent. C'est l'argent de la population qui, si elle en récupérait la gestion, ne ferait que se réapproprier ce qui appartient à la collectivité.

Quant au fonctionnement du système bancaire, mieux vaudrait en laisser le contrôle aux salariés des banques, lesquelles ne fonctionnent que grâce à leur activité. Ils ne pourraient faire pire que les banquiers actuellement en place car ils sont, collectivement, autrement plus compétents que les hauts cadres qui sont aujourd'hui à la tête de telle ou telle banque, que l'on trouvait hier et qu'on trouvera sans doute demain à la tête de telle ou telle société industrielle ou commerciale. Les salariés feraient bien mieux que ces mandataires des riches. Et, surtout, ils mettraient leur compétence au service de la collectivité, au lieu de la laisser entre les mains de ceux qui ont, délibérément, entraîné la population dans cette crise.

Les activités des banques sont sans doute nécessaires au fonctionnement de l'économie, mais pas ces banquiers parasites, pas ces spéculateurs irresponsables.

Pour que le système bancaire et financier fonctionne au service de la collectivité, il serait indispensable d'enlever les banques des mains de ces profiteurs avides qui saignent le monde et de les unifier en une seule banque, dans chaque pays, sous le contrôle et l'autorité de la population.

Arlette LAGUILLER

• Côte d'Ivoire

Les embarras du PS

Les dirigeants du Parti Socialiste français ont clairement choisi leur vainqueur à l'élection présidentielle ivoirienne. Le problème est que tous n'ont pas choisi le même.

Henri Emmanuelli dénonce une « campagne de suspicion contre les autorités ivoiriennes ». Il choisit donc Laurent Gbagbo. Ce n'est pas trop une surprise, car ce dernier a baptisé « Henri Emmanuelli » l'école de son village natal. Jack Lang a choisi la pirouette. Il ne cache pas qu'il est proche de Gbagbo, n'hésitant pas à aller à Abidjan pour passer le week-end avec « un humaniste, un homme de

gauche ». Il le tutoie, même si aujourd'hui il lui demande de céder la place en lui déclarant : « Tu te grandirais en reconnaissant » la victoire de Ouattara.

Enfin Jean-Christophe Cambadélis voudrait se montrer prudent, mais il écrit sur son blog : « Je ne suis pas venu donner des leçons ou des consignes. Mais j'observe que Laurent Gbagbo, qui m'a reçu, a réussi la paix. » Suivez mon regard.

Les dirigeants du PS n'ont donc pas d'état d'âme en apportant leur soutien à un dictateur qui sévit depuis une décennie contre le peuple ivoirien. Il

est vrai que, à chaque fois qu'il a été au pouvoir, le Parti Socialiste n'a jamais été regardant sur ceux qui défendaient les intérêts de l'impérialisme français en Afrique, au Maghreb ou ailleurs dans le monde.

Et ce n'est pas parce qu'il a finalement choisi de sortir un communiqué où il saluait la victoire d'Alassane Ouattara, qui s'est si bien illustré en tant que Premier ministre d'Houphouët-Boigny dans la répression des manifestations étudiantes de 1991 et 1992, que les choses vont changer.

B. G.



Gbagbo avec Lang.

Voir en page 8
notre article sur la Côte d'Ivoire

• 4-5 décembre

Le congrès de Lutte Ouvrière

Lutte Ouvrière a tenu son congrès annuel le week-end des 4 et 5 décembre et Nathalie Arthaud en a présenté les conclusions le 6 décembre au cours d'une conférence de presse.

La dictature des financiers et des capitalistes n'a jamais été aussi manifeste. Et les États, quels que soient les gouvernements, obéissent tous aux diktats des financiers. Ils acceptent de racler les fonds de tiroirs pour grossir les bénéfices des plus riches, qui en veulent toujours plus.

Ils ne sont pas gênés d'aller chercher le moindre euro dans la poche des travailleurs, y compris des plus pauvres, pour satisfaire les financiers.

Il n'y a aucune illusion à se faire dans un éventuel retour du Parti Socialiste au pouvoir en 2012. Il y a des différences entre la gauche et la droite mais, quand elle est au pouvoir, la gauche ne veut pas faire payer le grand patronat, elle ne veut pas s'affronter. Pour ne pas être étranglé par les marchés financiers, il faudrait faire payer aux banquiers les dégâts qu'ils ont causés et il faudrait les empêcher de nuire. Mais ce n'est pas Dominique Strauss-Kahn qui va leur déclarer la guerre, tous les financiers le plébiscitent !

S'affronter aux financiers, s'affronter au grand patronat, voilà ce que la situation exigerait. Stopper leurs plans de licenciements, embaucher les CDD, les intérimaires, ça ne représenterait qu'une infime partie des bénéfices patronaux. Augmenter les salaires, ça ne les mettrait pas sur la paille. Mais, pour obtenir cela d'eux, il faudrait le leur imposer, taper

du poing sur la table. Toutes choses que le Parti Socialiste est incapable de faire.

Pour nous, l'« alternative politique » c'est que les travailleurs rendent coup sur coup. Qu'ils utilisent leurs propres armes, la grève, les manifestations, les armes de la classe ouvrière. Qu'ils combattent par en bas les mesures prises par la bourgeoisie. C'est une autre façon de faire de la politique : pas en se reposant sur les élections, pas en se reposant sur un président et quelques centaines de députés et sénateurs, qui se font élire et finissent par voter contre l'avis de la grande majorité.

C'est le seul moyen d'imposer les mesures que la situation économique exige, c'est-à-dire l'expropriation des banquiers, le contrôle des travailleurs sur les entreprises, et les mesures contraignantes vis-à-vis du patronat, comme l'interdiction des licenciements et le partage du travail, qui seules sont en mesure de mettre fin au chômage.

Dans les mois à venir, nous allons nous employer à populariser toutes ces idées. Nous le ferons dans les entreprises, au travers de nos bulletins qui sont pour nous un moyen privilégié de défendre notre politique dans la classe ouvrière. Mais pour toucher plus de travailleurs, y compris ceux qui sont au chômage ou qui travaillent dans de plus petites entreprises,

nous continuerons cette année encore à assumer une présence militante dans les villes et les quartiers populaires, en allant directement discuter avec les habitants.

Puis le congrès a décidé que nous profiterons bien sûr de l'élection présidentielle pour diffuser plus largement nos idées et notre programme. Il a été voté la participation de Lutte Ouvrière à l'élection présidentielle de 2012, et également que Nathalie Arthaud sera notre candidate. Notre campagne sera un prolongement naturel de notre activité militante.

Lutte Ouvrière a fait aussi un bilan sur le plan international des guerres en Irak et en Afghanistan, une guerre qui se mène avec la participation des troupes françaises, évoquant aussi la situation au Moyen-Orient.

Et, comme nous le faisons chaque année, nous avons consacré un temps important aux interventions de nos camarades étrangers, qui militent sur les mêmes bases que nous dans une dizaine de pays. Leurs interventions ont montré une chose : que ce soit dans les pays riches ou dans les pays les plus pauvres, la crise se traduit par un sauvetage des couches les plus riches et par une aggravation catastrophique des conditions de vie des classes populaires.

Pour finir, Lutte Ouvrière a procédé à l'élection de ses organismes de direction, Comité central et Comité exécutif.

Leur société

• **Sarkozy en Inde**

Les affaires et le bluff

Sarkozy a achevé le 7 décembre une visite de quatre jours en Inde. Accompagné de Carla, de sept ministres et d'une délégation de chefs d'entreprise – EADS, Areva, Dassault aviation, Alstom entre autres – il a paraît-il évité les impairs commis lors de son dernier séjour en 2008. Au cours de ce séjour express, il avait réussi à piétiner le protocole en arrivant en retard et en quittant une cérémonie avant la fin, sans parler de ses nombreux coups de fil intempestifs, ce qui avait fâché le gouvernement indien.

Cette fois, Sarkozy a donc appris qu'il fallait se montrer poli. Il y est même allé d'une tirade contre le Pakistan voisin : en Inde voilà qui ne peut que plaire ! Et puis il n'a pas attendu pour claironner la signature d'accords pour quinze milliards d'euros, mieux que les quinze milliards de dollars remportés par Barack Obama lors de sa visite en novembre dernier ! L'accord le plus avancé porte sur la construction de deux réacteurs EPR qu'Areva doit réaliser, pour environ sept milliards d'euros. Mais voilà, le protocole d'accord a déjà été

signé en 2009 et le contrat définitif devrait prendre encore à peu près six mois, selon la patronne d'Areva. Le Premier ministre indien a même précisé : « *Il reste des choses à négocier, y compris sur les prix.* » Un détail !

Quant au reste, il s'agirait là aussi d'accords « à finaliser » sur la modernisation des Mirage de l'armée de l'air indienne, et de contrats en leasing pour des avions Airbus. Enfin, Sarkozy ne désespère pas de vendre au gouvernement indien des avions Rafale, comme ceux qu'il avait paraît-il vendus au Brésil et dont on n'entend plus parler.

Bluff en plus, cette visite de chef d'État est conforme à ce genre d'exercice : il s'agit de jouer le VRP, de tenter de vendre entre autres du matériel militaire, produit inutile, dangereux et coûteux dans un pays où la majorité de la population vit dans la misère et aurait besoin de bien autre chose. Le tout est censé lui permettre ensuite de se faire mousser, en posant au grand défenseur des intérêts de « la France » : en fait, d'une poignée de grands patrons.

Sylvie MARÉCHAL



Besson veut expulser WikiLeaks

Alors que le fondateur du site Internet WikiLeaks vient d'être arrêté en Grande-Bretagne, le site lui-même est pourchassé par plusieurs gouvernements. Aux États-Unis d'abord, mais aussi en France. Le nouveau ministre chargé de l'Économie numérique, Éric Besson, n'a pas manqué l'occasion de déclarer qu'il réclamait son interdiction sur le territoire français. Et en effet WikiLeaks n'a même pas de permis de séjour, ce qui aux yeux d'un Besson, comme on sait, mérite immédiatement l'expulsion.

WikiLeaks révèle des dizaines de milliers de messages confidentiels, pas toujours très diplomatiques, écrits par les diplomates américains. C'est évidemment gênant pour eux, même si cela ne lève qu'un petit coin du voile, car la diplomatie a l'habitude d'œuvrer en secret, derrière le dos des populations.

WikiLeaks plaît donc de moins en moins aux dirigeants américains. Heureusement qu'il y a des Besson pour aller au-devant de leurs désirs.

P. G.



• Parti Socialiste

La bataille des primaires a démarré

La campagne électorale pour l'élection présidentielle de 2012 est largement engagée au sein du Parti Socialiste, dont la direction prétendait, il y a quelques jours encore, vivre une période d'union exceptionnelle.

Ségolène Royal est entrée en lice, à la surprise, feinte ou réelle, de ses partenaires, postulant pour les primaires que ce parti envisage d'organiser en juin 2011. C'est de la triche, disent ses rivaux, alors que le dépôt des candidatures n'était prévu qu'en juin 2011. Comme si eux-mêmes n'étaient pas tous déjà sur les rangs, s'arrangeant pour se faire inviter devant les caméras et les micros si accueillants.

Cette procédure des primaires, dont le PS s'est fait le

champion, introduirait, uniquement pour lui, une étape de plus dans la course à l'Élysée. Mais elle serait un moyen, prétendent ses partisans, de rendre l'élection plus démocratique, puisque les citoyens – et pas forcément seulement les adhérents du PS – pourraient intervenir dans le choix des candidats issus du parti et même au-delà. Arnaud Montebourg, qui est à la fois le promoteur et l'organisateur de cette opération, déclare qu'il s'est minutieusement informé sur le fonctionnement du système similaire qui existe aux États-Unis. Prendre les élections américaines comme modèle d'une consultation démocratique, il faut le faire !

Ces primaires, si elles se mettent en place, permettront à celui qui l'emporterait dans cette présélection de prétendre

qu'il a été choisi par le peuple. Comme si les Valls, Hollande, Aubry, Strauss-Kahn, Royal et quelques autres, qui se bousculent déjà sur la ligne de départ, pouvaient passer pour une émanation de la population, alors que, cela ne fait de doute pour personne, ils se sont mis en avant pour servir leurs ambitions et non les intérêts de leurs électeurs en se soumettant à leur contrôle.

Les primaires ne sont donc qu'un épisode supplémentaire qui se rajoute, en la compliquant, à la comédie que constitue l'élection présidentielle. Le faux suspense que cela instaure fait opportunément écran. Cela évite aux postulants socialistes de parler programme et idées. Ils peuvent éluder de cette façon la question brûlante de l'heure : comment faire en sorte que ce

ne soit pas au monde du travail que l'on fasse payer la crise ?

La droite se frotte les mains, espérant que ces affrontements dérisoires de son opposition lui redonnent l'espoir de l'emporter, en dépit des pronostics des sondages. Elle aurait tort de se croire mieux lotie. Elle a aussi sa part de choc des ambitions, à commencer par l'affrontement entre Villepin et Sarkozy.

Chacun est donc dans son rôle dans la pièce que les uns et les autres se préparent à jouer pour tenter de faire diversion à des problèmes réels, et surtout aux moyens de les affronter efficacement.

Il y a d'une part les mesures que le gouvernement prépare, prolongeant les attaques contre les retraites que vient de subir le monde du travail. Il faudra y faire face, d'autant plus que

le PS ne s'engage même pas, s'il parvenait au pouvoir, à les abroger. Il y a surtout la crise qui s'aggrave et exigerait que les travailleurs interviennent d'urgence pour imposer leurs exigences, sans s'en laisser détourner par la perspective illusoire des échéances électorales.

Jean-Pierre VIAL

• Remboursement des médicaments

Encore une ponction



Au mois de septembre, dans son projet de loi de financement de la Sécurité sociale, le gouvernement avait annoncé que les médicaments à vignette bleue, ceux qui ne sont remboursés qu'à 35 %, ne le seraient plus qu'à 30 %. Eh bien, ce pourrait être encore moins. Selon un projet de décret envoyé à la Sécurité sociale par le ministère de la Santé, le taux de remboursement par l'Assurance maladie tomberait à 25 % ! Et pour les compresses, les bandelettes d'auto-test utilisés par les diabétiques et autres dispositifs médicaux, le taux de remboursement, qui devait passer de 50 % à 45 %, pourrait être abaissé à 40 %.

Cela ne rapportera même pas quelques centaines de millions d'euros, mais c'est tout un symbole de la politique du gouvernement, du camp qu'il a décidé de faire payer. Mieux vaut être un grand laboratoire et voir son Mediator remboursé pendant des années à 65 %, après avoir pourtant été déclaré inutile par la haute autorité de santé, plutôt qu'être un diabétique ayant du mal à boucler ses fins de mois.

S. G.

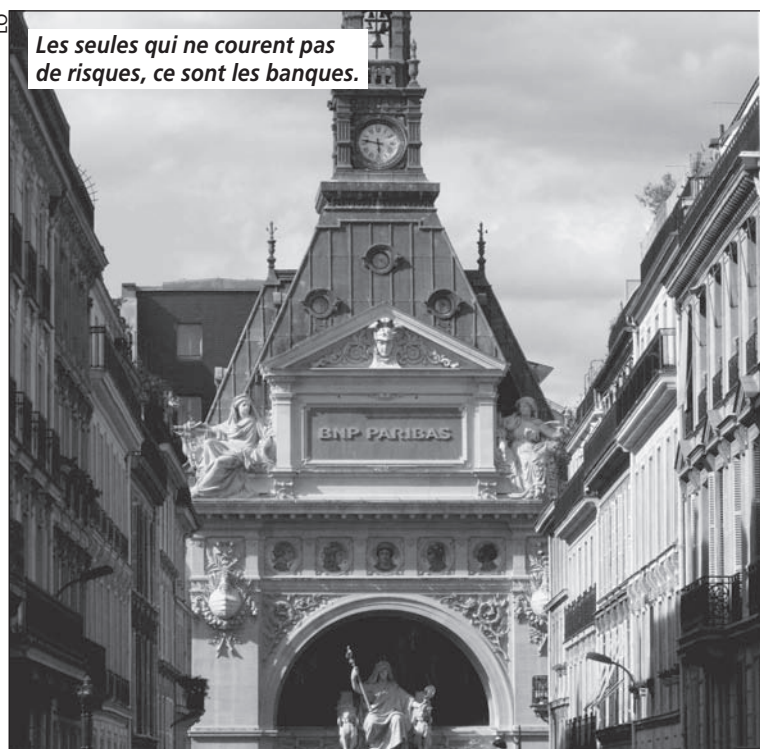
• Zone euro

BCE et États au secours des banquiers

Face au développement des attaques spéculatives contre un certain nombre d'États de la zone euro, Jean-Claude Trichet, président de la Banque centrale européenne a annoncé, le 2 décembre, qu'il allait recourir à nouveau, comme au moment de la crise de la dette de l'État grec, à un certain nombre de mesures anticrisis dites « exceptionnelles ».

Les 85 milliards d'euros de prêts consentis – ou plutôt imposés – à l'Irlande par le FMI et par les gouvernements européens, le 28 novembre, n'ont en effet pas désarmé la spéculation. Non seulement les taux d'intérêt des emprunts exigés de l'État irlandais, qui avaient atteint des records, n'ont pas diminué, mais ceux du Portugal surtout et de l'Espagne commencent aussi à monter, signe que les spéculateurs élargissent leur cible.

Pour tenter de décourager les spéculateurs, la BCE a donc annoncé qu'elle procédait à des achats massifs d'obligations de l'Irlande et du Portugal. À la suite de cette intervention de la BCE, la pression de la spéculation s'est relâchée et les taux d'intérêt des emprunts de l'Irlande, du Portugal sont repartis à la baisse. C'était le but. Jean-Claude Trichet, le président de la BCE, a pu se vanter d'avoir « apaisé les marchés », mais pas pour longtemps puisque, dès



Les seules qui ne courent pas de risques, ce sont les banques.

le 6 décembre, la spéculation reprenait de plus belle, et le coût des emprunts irlandais et portugais repartait à la hausse. Le match entre les marchés, c'est-à-dire les banquiers spéculateurs d'un côté, la BCE et les États de la zone euro de l'autre, continuait donc. Pour le plus grand profit des banquiers.

En rachetant à coup de milliards d'euros les obligations des États financièrement en difficulté de la zone euro – hier la Grèce, aujourd'hui l'Irlande et le Portugal – pour les protéger de la faillite, ce n'est pas aux États que la BCE et, à travers elle, les gouvernements européens sauvent la mise : c'est bien aux banques européennes. Ce

sont en effet des banques allemandes, britanniques et françaises qui sont les principales créancières de ces États. D'après des estimations citées par la presse, les banques françaises par exemple détiendraient, à elles seules, 538 milliards d'euros d'obligations des États européens attaqués par la spéculation, Grèce, Irlande, Portugal, Espagne et Italie.

Ce sont ces mêmes grandes banques qui sont appelées à la rescousse par les gouvernements européens pour prêter aux États en difficulté. D'après la presse, elles ont exigé de la Grèce un intérêt de 5,2 % pour les milliards qu'elles lui ont prêtés, et de l'Irlande un intérêt

de 5,8 %. Ce n'est pas de l'aide, c'est du pillage.

Les banques en question font ainsi payer à la Grèce et à l'Irlande ce qu'elles appellent « le prix du risque ». Elles ne courent pourtant aucun risque. Si l'État irlandais – ou grec – ne pouvait plus ou ne voulait plus payer, les États – c'est-à-dire les contribuables, les travailleurs, les retraités, etc – européens paieraient. Les gouvernements européens s'y sont expressément engagés, au moins pour toutes les obligations souscrites jusqu'en 2013.

En outre, il faut savoir que l'argent que les grandes banques européennes prêtent aux États européens ne leur coûte pas cher. La BCE vient en effet d'annoncer – et ce n'est évidemment pas un hasard – que, contrairement à ce qu'elle avait laissé entendre, elle continuera à fournir des liquidités aux banques, pour des montants illimités, au moins jusqu'à la fin du premier trimestre 2011, à un taux d'intérêt qui sera maintenu, jusqu'à nouvel ordre, à... 1 %. Les États, eux, n'ont pas accès à cette source de financement à bon marché : ils doivent en passer par les banques ! Et c'est pour pouvoir payer les intérêts demandés par les banques, qu'ils rançonnent leurs populations.

Dans la crise financière qu'ils ont provoquée, et qu'ils entretiennent, les banquiers gagnent sur tous les tableaux.

Jean-Jacques LAMY

Neige et pagaille sur les routes... et désengagement de l'État

La neige, tombée en abondance ces derniers jours en France, a créé une belle pagaille sur les routes. Qui n'a pas entendu « Mais que fait la DDE ? » ou « La DDE n'a pas fait son boulot ? » Et pour cause ! Les DDE (Directions départementales de l'équipement) n'existent plus ! L'État se désengage et l'entretien des routes est réparti entre les diverses collectivités locales.

Ainsi, dans le cadre des lois de décentralisation, la grande majorité des routes, y compris les ex-nationales, sont aujourd'hui gérées et entretenues par les départements. Leur entretien était auparavant assuré, jusqu'aux derniers transferts en 2007, par l'État, via les DDE qui, elles, ont disparu dans la réorganisation des administrations.

L'État, lui, n'a gardé la gestion que de quelques grandes routes nationales dites « structurantes » et des voies rapides, en créant en 2007 les Directions

interdépartementales des routes (les DIR).

Les communes, de leur côté, sont autonomes depuis longtemps sur ce plan et utilisent leurs propres services municipaux. Mais les communes trop petites, surtout en montagne, profitaient bien souvent de l'aide des services de la DDE pour l'entretien hivernal, à moindre coût, voire gratuitement. Mais après le transfert de compétences, les Conseils généraux abandonnent cette aide et les municipalités doivent désormais avoir recours à des services privés,



très onéreux pour elles.

Enfin, comme pour tous les services publics, l'État réduit les effectifs et les moyens de fonctionnement. Pour 2011, le gouvernement annonce une réduction de 27 % des crédits d'entretien des routes nationales. D'après la CGT,

rien que les crédits de fonctionnement pour la viabilité hivernale passeront de 169 millions d'euros en 2010 à 153 millions d'euros en 2011, soit 10 % de réduction. Pour faire des économies, l'imagination ne manque pas du côté des décideurs, comme la dernière innovation qui

consiste, sur les voies rapides, à ne déneiger que la seule voie de droite dans un premier temps, et la voie de gauche huit heures après. On imagine les conséquences, alors que le déneigement de ces tronçons pose déjà problème du fait de la congestion du trafic autour des agglomérations.

• L'exemple de l'Isère

Pour le déneigement, c'est la fonte des effectifs

En matière de routes, la politique menée par les départements ne diffère pas de celle de l'État. Les transferts de compétences pèsent de plus en plus lourdement sur les budgets des départements, qui doivent faire face aux conséquences de la crise. Mais les économies envisagées vont toujours dans le sens d'une réduction des emplois et des moyens du service public, avec au passage quelques cadeaux aux entreprises privées par le biais de la sous-traitance.

En Isère, le Conseil général présidé par le député socialiste André Vallini a récupéré la gestion des routes nationales et d'environ 400 agents de l'ex-DDE, au 1^{er} janvier 2007. Un an après le transfert, la direction du CG38 annonçait la suppression de 90 postes à l'entretien des routes. Toutes les tâches et les possibilités de les confier à des entreprises privées étaient recensées.

La sous-traitance, déjà mise en œuvre par l'État, s'est accrue. Entre autres, plusieurs

circuits de déneigement, les plus faciles donc les plus rentables, sont assurés par des entreprises qui n'hésitent pas à majorer leurs tarifs, pour un service rendu plutôt mal que bien. Cet hiver des entreprises, faute d'équipements ou d'ouvriers formés, n'ont pu assurer le déneigement. Les agents du Conseil général ont dû pallier cette défaillance au détriment de leur propre travail.

Mais le plus significatif dans la dégradation des conditions de déneigement est la baisse du nombre d'agents titulaires et de vacataires embauchés habituellement pour la période hivernale, baisse accompagnée d'une réduction de 25 % du nombre d'engins. Par exemple, rien que sur le territoire autour de l'agglomération grenobloise, on est passé cette année de 29 à 22 agents, de 16 à 9 vacataires et de 16 à 12 engins. Résultat : des parcours rallongés, donc des rotations moins fréquentes et des agents épuisés. Et pour les usagers, des routes de plus en plus mal déneigées, des bouchons interminables et l'obligation de prendre un congé faute de routes praticables. Quant aux pouvoirs publics,

ils ont pris l'habitude, en cas de neige, de pondre des arrêtés pour interdire la circulation des camions ou des transports publics et scolaires.

Par ailleurs, dans plusieurs départements, les Conseils généraux ont décidé de passer la conduite des engins de deux agents à un seul à bord, sous prétexte de modernisation des équipements. En Isère, la mesure devait être effective pour cet hiver mais, pour l'instant, elle se heurte au refus des agents et d'une partie de l'encadrement. Mais les pressions sont grandes et une équipe a dû exercer son droit de retrait pour des raisons de sécurité évidentes. En effet, comment conduire seul un engin, avec peu de visibilité de nuit comme de jour, tout en manipulant des manettes pour les lames, pour déclencher le salage... et répondre aussi à la radio ? De plus, il est fréquent que les agents descendent du camion pour aider les automobilistes bloqués au milieu de la route ou enlever des branches cassées. Alors, à deux, on n'est pas de trop !

Correspondant LO

• Le « plan grand froid » en Isère Un service minimum aux dépens des sans-logis

Dans l'agglomération grenobloise, il a fallu attendre plusieurs jours après le début de la vague de froid et de neige mardi 30 novembre (Météo-France mettait ce jour-là le département en « alerte orange ») pour que la préfecture passe le plan « grand froid » du niveau 1 au niveau 2. C'est seulement le jeudi soir, soit trois jours plus tard, qu'elle a accepté d'ouvrir un peu plus les portes des centres d'hébergement.

Pendant ce temps, des dizaines de familles, des centaines de personnes ont dû se débrouiller pour trouver refuge à la gare, dans des halls d'immeubles, ou comme elles ont pu.

Comme chaque année à l'approche de l'hiver, les services préfectoraux mettent en place des lieux d'hébergement, en faisant faire le travail par les associations caritatives, ce qui coûte moins cher à l'État. Mais ces structures d'accueil déjà en place, il ne s'agissait surtout pas de les ouvrir en grand, sous peine de voir le dispositif saturé dès le premier jour. Un aveu qui montre que le nombre de places (318 pour tout le département) est très insuffisant.

Au niveau 2 du « plan grand froid », chaque personne est censée être à l'abri. Ce qui n'est d'ailleurs pas vrai, car il n'y a pas de place pour tout le monde. Mais même ceux qui ont un lit ne sont

pas au chaud tout le temps. Certaines structures sont loin de Grenoble : l'une est dans un village de Chartreuse à environ 1000 mètres d'altitude, à 12 km par une route de montagne, avec, pour les hommes, l'obligation de quitter les lieux en journée. Il faut retourner sur Grenoble chercher abri et nourriture. Une autre est à une demi-heure à pied de l'arrêt de bus le plus proche...

La préfecture est revenue au niveau 1 dès lundi 6 décembre, les températures ayant temporairement augmenté, si bien que beaucoup de personnes sans abri n'ont pas eu le temps de se rendre compte qu'avec le niveau 2 elles avaient, contrairement à d'habitude, une chance d'avoir une réponse positive quand elles téléphonaient au 115.

Le préfet appelle hypocritement chacun à « veiller aux plus fragiles », ce qu'il se refuse à faire lui-même.

Correspondant LO

• Ghislaine Joachim-Arnaud citée à comparaître

Un procès contre les travailleurs et le peuple martiniquais

Le Comité de soutien à Ghislaine Joachim-Arnaud a tenu une conférence de presse lundi 6 décembre à la Bourse du travail de Paris.

Ghislaine, secrétaire générale de la CGTM (Martinique), membre de la direction de Combat Ouvrier et l'une des dirigeantes du K5F, collectif à l'origine de la grève de février-mars 2009 en Martinique, est citée à comparaître par le procureur de la République de Fort-de-France, le 15 décembre, sur plainte d'un certain Jean-François Hayot au nom de l'association « Respect DOM ». Il lui reproche d'avoir repris, lors d'une émission diffusée par la chaîne publique ATV, le slogan lancé par des dizaines de milliers de manifestants lors de la grève de 2009 : « *Matinik sé ta nou; an band béké, profité, volè; nou ké fouté yo déwò! Komba ta la fok nou kontinié* » (La Martinique est à nous; une bande de béké profiteurs, voleurs; on va les foutre dehors! Ce combat-là, nous devons le continuer). Elle aurait ainsi, selon ses accusateurs, « *provoqué à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'un groupe de personnes, en l'occurrence les békés* ».

C'est un comble que le lobby béké ose attaquer pour racisme la dirigeante de la CGTM ! Rappelant que les békés, descendants des propriétaires

esclavagistes, sont toujours les maîtres de l'économie de la Martinique, Ghislaine a affirmé que des milliers de manifestants les avaient tout naturellement pris pour cible, en tant qu'incarnation du patronat, ajoutant d'ailleurs que le terme béké est devenu, dans le langage populaire, synonyme de patron. Ne retirant rien à ce qu'elle avait dit et écrit, elle a réaffirmé qu'il fallait en finir avec le régime capitaliste et continuer le combat pour mettre ces gens-là dehors, c'est-à-dire hors de l'économie de l'île.

À la tribune, outre Ghislaine et Max Céleste, représentant de Combat Ouvrier et mandaté par le LKP, avaient pris place Arlette Laguiller, Olivier

Besancenot, M^e Marie-Laure Dufresne-Castets, membre du collectif d'avocats assurant la défense de Ghislaine, et un représentant de la confédération syndicale CGT venu lui apporter la solidarité personnelle de Bernard Thibault ainsi que le soutien total de la confédération dans ce mauvais procès colonial.

Pour sa part, Arlette Laguiller a rappelé comment un de ces békés, Alain Huyghues Despointes, avait déclaré, il y a peu : « *Dans les familles métissées, les enfants sont de couleurs différentes, il n'y a pas d'harmonie. Moi, je ne trouve pas ça bien. Nous les békés, on a voulu préserver la race* », ajoutant : « *Les historiens ne parlent que des*

aspects négatifs de l'esclavage, et c'est regrettable. » Et les représentants du lobby béké, dont la richesse a été bâtie sur l'exploitation des esclaves, qui ont continué à s'enrichir sur le dos des salariés, descendants de ces esclaves, osent aujourd'hui se plaindre de « discrimination » !

Aujourd'hui, les capitalistes békés, qui représentent à peine 1 % de la population, possèdent l'essentiel de l'import-export, de la grande distribution et 65 % des terres agricoles de l'île. De ce point de vue, la famille Hayot est un bon exemple, puisque le groupe Bernard Hayot réalise un chiffre d'affaires de plus d'un milliard et demi, principalement dans la distribution alimentaire et non

alimentaire, et la distribution automobile. Ce groupe exploite notamment six hypermarchés Carrefour, et la liste de ses participations dans une douzaine de pays ou de DOM-TOM est longue, allant de Michelin à Danone, de Chevrolet à Décathlon, en passant par Audi, Caterpillar et Europcar.

Ces gens-là n'ont pas supporté de voir, durant la grève générale, leurs commerces, leurs affaires, dérangés par des milliers de manifestants d'origine africaine, indienne et même... blanche. Ils cherchent aujourd'hui à se venger en prenant pour cible l'une des principales dirigeantes du mouvement en Martinique.

D'autres militants de la CGTM ont également été convoqués par la police, et Élie Domota, l'un des dirigeants du LKP et de la grève générale de 2009 en Guadeloupe, a subi les mêmes attaques.

Lutte Ouvrière s'associe à la CGTM et invite à envoyer des motions de soutien à Ghislaine Joachim-Arnaud, à signer et à faire circuler les pétitions en sa faveur.

Adresse : Ghislaine Joachim-Arnaud, Maison des syndicats, Fort-de-France, 97200 Martinique.
E mail : gja972@wanadoo.fr ou menendez@wanadoo.fr



• SNCF

Après la grève contre la réforme des retraites La direction voudrait sa revanche

Dans plusieurs secteurs de la SNCF, des cheminots ont eu la surprise de recevoir des « demandes d'explication » sur ce qu'ils auraient fait durant les journées de grève et de manifestations qui ont marqué le mouvement d'octobre-novembre contre la réforme des retraites.

Ces demandes d'explication, auxquelles les cheminots doivent répondre, constituent à la SNCF le préalable à une éventuelle sanction qui peut aller de l'avertissement jusqu'à la révocation, c'est-à-dire le licenciement. Autant dire que ces demandes d'explication pour faits de grève ont été très mal reçues par les cheminots,

par ceux qui étaient directement concernés mais aussi par tous ceux qui ont participé au mouvement et qui considèrent à juste titre qu'il s'agit là d'une basse revanche à l'égard de l'ensemble des grévistes, de la part de la direction SNCF.

Par exemple sur la région de Dijon, un agent de conduite serait menacé d'une mise à pied (avec sursis) sous prétexte qu'il n'aurait pas respecté la procédure pour se mettre en grève. En effet nombre de cheminots sont tenus de déposer une « déclaration individuelle d'intention » de se mettre en grève au jour et à l'heure dite. Or ce cheminot de Dijon se serait mis en grève le surlendemain, et non le lendemain

comme il aurait dû le faire selon sa déclaration individuelle.

Autre exemple - : sur l'atelier du TGV Atlantique de Châtillon, dans la banlieue parisienne, il est reproché à 25 cheminots d'avoir « entravé la circulation des trains », avec en conclusion de la demande d'explication un rappel de la loi du 18 juillet 1845, « *toujours en vigueur et consolidée au 10 décembre 2009* », est-il précisé, indiquant que les coupables sont passibles de six mois de prison et de 3 700 euros d'amende ! L'effet a été immédiat : après la surprise et l'incrédulité, c'est la colère qui est montée chez le plus grand nombre, d'autant plus qu'au même moment la

direction retirait d'un seul coup tous les jours de grève sur les feuilles de paie.

Ailleurs en région parisienne, sur Paris-Austerlitz, une autre vingtaine de demandes d'explication sont tombées, visant aussi bien des agents de conduite que des contrôleurs et des salariés du service commercial, toujours sous prétexte d'« entrave à la libre circulation des trains », comme s'il était possible de faire grève à la SNCF sans d'une façon ou d'une autre gêner leur circulation ! En somme, la direction part en guerre contre l'exercice même du droit de grève, et ce n'est pas admissible.

Selon les directions locales,

les menaces de sanction pleuvent plus ou moins. Certaines directions d'établissement tentent de se justifier en expliquant que c'est, « plus haut », la direction générale de la SNCF qui a donné des consignes. Il n'empêche que ce sont elles qui appliquent, qui dressent des listes et donnent des noms de cheminots à sanctionner.

Face à cette politique qui marque la volonté de revanche de la SNCF, la solidarité de tous les cheminots est acquise à ceux qui risquent une sanction. Et la SNCF aurait sûrement fort à faire si jamais elle allait jusqu'à prononcer des sanctions ou à engager des poursuites en justice contre des travailleurs.

Correspondant LO

• Côte d'Ivoire

Après l'élection présidentielle La poudrière prête à exploser

L'élection présidentielle de dimanche 28 novembre a livré ses résultats : la Côte d'Ivoire a désormais deux présidents. Alassane Ouattara a été proclamé vainqueur avec 54 % des voix par la Commission électorale indépendante. Mais le Conseil constitutionnel, à la solde de Laurent Gbagbo, a invalidé les votes de plusieurs départements du Nord et l'a désigné comme nouveau président avec 51 % des voix.

Les États-Unis, la France et la plupart des pays occidentaux ont choisi de soutenir Ouattara. La radio de l'ONU diffuse des messages annonçant que le président élu est bien Ouattara. Mais ce n'est pas cela qui va changer la situation dans le pays, divisé depuis des années entre la région du Nord, contrôlée par les armées rebelles, et le Sud avec Abidjan contrôlé par les troupes de Gbagbo.

Les deux clans veulent garder leurs postes, leurs positions, le contrôle lucratif sur leur région respective. C'est pourquoi, malgré tous les engagements pris de respecter le verdict « démocratique » des élections, chaque

camp a formé son propre gouvernement et se prépare à l'imposer à l'autre, au besoin par la force. Bien évidemment, le chef militaire et politique de la région du Nord, Guillaume Soro, soutient Ouattara, lui-même originaire du Nord. Et l'état-major de l'armée officielle soutient Gbagbo.

Le problème posé depuis 2002 par la division du pays n'est donc pas près d'être résolu, bien au contraire. Car depuis huit ans il existe dans les faits deux zones autonomes, deux appareils d'État, deux armées, chacun rançonnant la population dans sa propre zone.

Plusieurs accords ont tenté de rétablir un semblant d'unité,

en prévoyant l'intégration des troupes du Nord dans l'armée dite régulière. Mais dans les faits pas grand-chose n'a avancé. Par exemple les indemnités de démobilisation n'ont pas été versées comme prévu. Le désarmement des troupes non régulières est resté au niveau de la propagande.

Et cette partition a encore contribué à aggraver la situation catastrophique des classes populaires : les salaires sont bloqués depuis dix ans, alors que les prix des produits alimentaires ont flambé. Les hôpitaux, les centres de soins, les écoles, les routes, l'assainissement des quartiers pauvres, tout cela est à l'abandon.

Les heurts entre les partisans des deux clans auraient déjà fait plus de vingt morts, et la situation est explosive. Le couvre-feu lancé il y a une semaine par Gbagbo. Dans certains quartiers populaires il n'y a plus d'électricité, et les gens se barricadent. Le

bras de fer risque à tout moment de se transformer en règlement de comptes sanglant, car les armes et les machettes sont déjà sorties. Le poison de l'ethnisme, distillé par chaque camp depuis des années, risque ainsi à tout moment de conduire à une véritable guerre civile.

Et si la situation débouche sur des affrontements explosifs, ce n'est certainement pas l'intervention des grandes puissances qui pourra régler le problème, tant leur rôle dans un passé même récent a prouvé qu'elles ne se souciaient que de leurs intérêts, et jamais des peuples. L'opération Licorne, où la France avait envoyé 5 000 soldats, dont certains avaient tiré dans la foule, reste un des exemples de ce qu'elles peuvent faire. En Côte d'Ivoire, l'héritage du colonialisme n'a pas encore fini d'être soldé.

Bertrand GORDES

• Haïti

La mascarade électorale provoque la colère

En Haïti, le Conseil électoral provisoire (CEP) a annoncé le 7 décembre qu'il avait choisi Jude Célestin pour figurer au second tour de l'élection présidentielle, au détriment du chanteur populaire Michel Martelli, dit Sweet Micky. Il sera opposé à celle qui est arrivée en tête du premier tour, Mirlande Manigat, femme de l'ancien président Leslie Manigat. Cette annonce du CEP a immédiatement déclenché des mouvements de révolte dans la capitale Port-au-Prince, les partisans de Michel Martelli érigeant de nombreuses barricades.

Cette décision est conforme à ce qu'attendait René Préval, le président sortant, qui n'avait pas lésiné sur les moyens pour assurer la victoire de son protégé et futur gendre, Jude Célestin. Ensemble, ils ont mobilisé des fonds publics et les ressources de l'État pour faire campagne, multiplié la publicité dans les journaux et à la télévision. Ils ont fait sillonner le pays par des voitures sonnant à la lutte contre le choléra, épidémie qui a déjà fait près de 2 000 morts.

Une débauche d'autant plus révoltante que même pas un dixième de ces sommes n'est consacré à la lutte contre le choléra, épidémie qui a déjà fait près de 2 000 morts.

Les représentants des grandes puissances espéraient que ces

élections allaient donner au pays une certaine stabilité politique et ils avaient dépêché des observateurs censés garantir la régularité du scrutin. Or les fraudes organisées par le pouvoir ont été massives : urnes bourrées, manque de bulletins, pressions exercées sur les électeurs, électeurs empêchés de voter car leur nom ne figurait pas sur les listes ou parce qu'ils n'avaient pas reçu leur carte d'électeurs, bulletins de vote trafiqués...

Au lendemain du 28 novembre, date du premier tour, des milliers de personnes avaient déjà manifesté, notamment à Port-au-Prince, pour réclamer l'annulation des élections. Mais le Conseil électoral provisoire, tout en reconnaissant des irrégularités et des fraudes, les a quand même validées.

Si les autorités locales comme internationales sont pressées de proclamer l'élection d'un



nouveau président et d'une nouvelle Assemblée, elles ne se montrent guère préoccupées du sort de la population qui, non seulement continue à subir les conséquences du séisme du 12 janvier, mais doit faire face à une épidémie foudroyante de choléra. Les tensions entre les troupes internationales qui quadrillent le pays et la population

sont d'autant plus vives qu'il se confirme que cette maladie a bien été importée par un contingent népalais de la Minustah, stationné dans la région de l'Arbitonite. Quant à l'aide pour endiguer l'épidémie comme pour reconstruire le pays, elle se fait toujours attendre.

Roger MEYNIER

• Israël

Capable d'écraser un peuple, pas d'éteindre un incendie

Un incendie a ravagé pendant plusieurs jours le mont Carmel, situé au nord d'Israël, près de la ville de Haïfa. Il a fait plus de quarante morts et de nombreux autres blessés. Les 370 pompiers qui ont été déployés sur les lieux du sinistre, même aidés par des renforts de l'armée, n'ont pu maîtriser les flammes. Devant le manque de moyens, le gouvernement a été contraint de faire appel à l'aide extérieure, dont celle de la Turquie, de la France, des États-Unis et de la Grèce. L'Autorité palestinienne a, elle aussi, dépêché vers la région de Haïfa trois camions de pompiers. Malgré les difficultés du gouvernement israélien à faire face à la catastrophe, l'incendie n'a finalement été maîtrisé que le 6 décembre.

Les forêts qui viennent d'être détruites sont de plantation récente. Constituées majoritairement de pins, elles ont été introduites par le Fonds national juif, pas seulement sur le mont Carmel mais partout en Israël. La forêt palestinienne a été éradiquée, les oliviers déracinés et remplacés par des essences venues d'Europe. Quelque 260 millions d'arbres ont ainsi été plantés, pour la plupart des pins, dissimulant les ruines des villages palestiniens que les colons sionistes étaient soucieux d'effacer. Proche du mont Carmel, une région a été baptisée « la Petite Suisse ». Les essences européennes qui y furent plantées viennent de partir en fumée.

En tout cas cet incendie aura montré que, s'il affiche sa puissance quand il s'agit de s'en prendre aux droits des Palestiniens, le gouvernement israélien se montre incapable de protéger sa population contre une telle catastrophe. Il y a en Israël un pompier pour 6 000 habitants, près de vingt fois moins qu'en France. Son armée, les armes sophistiquées dont il dispose peuvent écraser un peuple désarmé mais ne peuvent pas pallier la faiblesse des effectifs de la protection civile. Les bombes et la mitraille peuvent brûler des territoires et faucher des vies humaines, mais elles ne peuvent ni les sauver ni éteindre un incendie.

G. L.

• Espagne

Manœuvres gouvernementales dans un ciel peu serein

Vendredi 3 décembre après-midi, l'espace aérien était fermé sur l'ensemble de l'Espagne suite à un arrêt de travail de la quasi-totalité des contrôleurs aériens. Fait sans précédent depuis la mort de Franco, le gouvernement du socialiste Zapatero a décidé immédiatement de confier la gestion du trafic aérien à l'armée, décrétant l'état d'alarme, ce qui permet la réquisition des contrôleurs qui, s'ils ne s'exécutent pas, sont déclarés coupables de sédition, délit passible de prison.

Dans tous les médias, ce fut un déchaînement d'attaques voire d'insultes contre les contrôleurs aériens, propos qui faisaient écho aux déclarations gouvernementales : les contrôleurs étaient présentés comme des privilégiés défendant leurs privilèges. Il est certain que les salaires des contrôleurs aériens sont élevés, en Espagne comme ailleurs, et sont de l'ordre de 250 000 euros annuels. Mais, précisément, leur protestation ne concernait pas les salaires mais l'allongement de l'horaire de travail, lié à la politique de privatisation d'AENA, qui est l'organisme de gestion des principaux aéroports espagnols.

En novembre déjà, à Saint-Jacques-de-Compostelle par exemple, des contrôleurs

avaient refusé d'aller au-delà des 1 670 heures annuelles légales et ont même porté l'affaire devant les tribunaux. Mais vendredi 5 novembre le nouveau décret concernant les horaires tranchait donc largement en faveur d'AENA, puisqu'il obligeait les contrôleurs à aller au-delà de ces 1 670 heures annuelles légales. Certains refusèrent de travailler une heure de plus et les plus nombreux, invoquant le stress grandissant dénoncé depuis des mois, se mirent en maladie pour éviter les risques de sanctions immédiates qu'entraînait un arrêt de travail déclenché sans préavis et sans respect des réglementations concernant le service minimum.

La réponse du gouvernement a été immédiate. Le conflit a duré seize heures. L'armée a été omniprésente dans les aéroports et les contrôleurs ont été sommés d'obéir. 442 d'entre eux sont sous le coup de procédures disciplinaires. Ce n'est sans doute pas un hasard si le gouvernement a

choisi de promulguer le décret visant exclusivement les contrôleurs le vendredi même d'un très long pont, durant jusqu'au jeudi 9 décembre. Il espérait peut-être que les contrôleurs du ciel dans l'immédiat n'oseraient pas enfreindre les réglementations du préavis. Mais il savait bien que sa réforme est rejetée par le personnel de l'aviation. En effet, pour la fin du mois, étaient déjà annoncées des grèves de tous les personnels des aéroports, contrôleurs mais aussi pilotes, contre la privatisation et ses conséquences.

Dans ce conflit, le gouvernement s'est montré prêt à aller jusqu'à la militarisation des aéroports et au service obligatoire sous peine de réquisition. Mais le message vaut aussi pour tous les travailleurs qui décideraient la grève sans préavis ou contesteraient le service minimum. En juin dernier, les travailleurs du métro de Madrid s'étaient mis en grève pour refuser la baisse de 5 % des salaires décrétée pour

tous les fonctionnaires. Le gouvernement avait imposé alors un service « minimum » à sa convenue, qui enlevait tout effet à la grève.

Aujourd'hui, au travers de diverses privatisations, le gouvernement compte récupérer des milliards d'euros, afin de réduire ses besoins de financements en 2011. Pour payer la dette, c'est-à-dire donner de l'argent aux banquiers, Zapatero n'a aucun état d'âme ni vis-à-vis des contrôleurs (qui ne sont pas les plus mal lotis), ni pour aucune catégorie de travailleurs, même les plus appauvris par la crise. Ainsi les chômeurs en fin de droits ne toucheront plus l'allocation de 426 euros qu'ils touchaient jusqu'à présent. Car c'est bien sur leur dos à tous que Zapatero entend récupérer des milliards qui n'assainiront même pas les finances du pays, mais permettront aux capitalistes d'engranger encore plus de profits.

Hélène GRILLET

• Corée du Sud

Grève des travailleurs précaires chez Hyundai

Depuis le 15 novembre, les ouvriers précaires du numéro un de l'automobile coréenne, Hyundai Motors, sont en grève illimitée.

C'est au travail précaire (près de la moitié des emplois en production) que les géants coréens doivent leur fameuse compétitivité. En moyenne les précaires touchent des salaires inférieurs de moitié à ceux des permanents faisant les mêmes tâches, pour un horaire plus long. Ils n'ont aucune protection sociale, aucun droit sur le plan syndical et sont licenciables à merci sans indemnité.

Chez Hyundai Motors, plus de 8 000 des 42 000 ouvriers de production ont un statut précaire particulier – celui de sous-traitant sur site. En théorie, leurs employeurs sont des entreprises extérieures. Mais en fait les gérants ou propriétaires de ces entreprises sont souvent liés à l'encadrement Hyundai, et en tout cas elles ne font rien d'autre que louer de la main-d'œuvre à Hyundai. C'est ce qui permet au groupe de tourner les accords collectifs couvrant les travailleurs permanents, sans avoir à en passer par les agences d'intérim, plus onéreuses.

La loi prévoit bien que, passé deux ans dans une entreprise, un ouvrier sous-traitant y a droit à un emploi permanent. Mais les



Rassemblement de précaires devant une usine Hyundai en Corée.

phare de la marque. La direction réagit par une mobilisation massive et conjointe de la police et de sa milice de cadres. Il n'en fallut pas plus pour que la grève se propage comme une traînée de poudre, gagnant non seulement les quatre autres usines de montage d'Ulsan, mais aussi les autres sites, Jeon-ju et Asan.

Trois semaines après ces événements, le mouvement se poursuit. À Ulsan même, 2 000 grévistes continuent à mener un sit-in permanent qui paralyse les chaînes de montage. Tous les jours, des manifestations de

soutien sont organisées devant les trois sites. De son côté, lors de son congrès tenu le 22 novembre, le syndicat de la métallurgie KMU a décidé d'organiser parmi ses adhérents un vote sur une proposition de grève nationale de soutien à la grève des précaires d'Hyundai, pour décembre. À cette annonce, Hyundai a riposté en portant plainte contre les syndicats de précaires, exigeant des réparations se montant à 940 000 euros, tandis que le pouvoir émettait des mandats d'amener contre sept militants de la grève, qualifiée d'illégale.

C'est donc un bras de fer qui oppose le géant Hyundai aux précaires du groupe, mais son enjeu va bien au-delà du seul groupe Hyundai, et bien au-delà des seuls travailleurs précaires. Ce qui est en cause est aussi le fait que, depuis plus de deux décennies, la bourgeoisie coréenne impose ce type de surexploitation à l'ensemble de la classe ouvrière coréenne. Et, pour inverser ce rapport de forces, la classe ouvrière coréenne aura besoin de toutes les énergies qu'elle peut mettre en mouvement.

François ROULEAU

L'affaire Ben Barka

Le 16 octobre dernier, le juge d'instruction Patrick Ramaël a obtenu l'autorisation de récupérer quelques pages de dossiers classés « secret défense », et enfin déclassifiés, qui concernent l'affaire Ben Barka. Il souhaitait emporter 75 dossiers, on lui en a donné 23. C'est la suite – mais pas la fin – d'une enquête sur l'enlèvement et la disparition, il y a quarante-cinq ans, de l'opposant au roi du Maroc Hassan II, qui continue à gêner bien du monde des deux côtés de la Méditerranée.

L'enlèvement

C'est le 29 octobre 1965 que Mehdi Ben Barka fut enlevé à Paris. Militant nationaliste radical, animateur du mouvement tiers-mondiste, il préparait la Conférence des trois continents (Afrique, Asie, Amérique latine), ou Tricontinentale, dont l'objectif était de soutenir les mouvements de libération nationale. Condamné plusieurs fois à mort par contumace par le gouvernement marocain, il vivait en exil en Suisse.

Ce jour-là, il accepta de venir à Paris pour discuter d'un film sur la décolonisation. Il avait rendez-vous avec le réalisateur et un producteur, un certain Georges Figon. Ce fils de famille, lié aux milieux intellectuels mais aussi aux truands, était en réalité recruté par les services secrets marocains pour l'attirer dans un piège. Au moment où il arriva à son rendez-vous, Ben Barka fut interpellé par deux policiers français, Louis Souchon et Roger Voitot, qui l'invitèrent à monter dans une voiture où se trouvait Antoine Lopez, informateur du Sdece, le service de contre-espionnage français. Il fut emmené dans une villa de Fontenay-le-Vicomte, dans l'Essonne, appartenant à un certain Georges Boucheseiche, truand et proxénète. On ne le revit jamais, ni lui, ni son cadavre.

La collusion des services français et marocains.

Cet enlèvement en plein Paris déclencha un scandale, une enquête et un procès où des parcelles d'informations mêlées à des affabulations révélèrent l'ampleur

de l'implication des services secrets des gouvernements marocain et français.

On apprit ainsi – quelle coïncidence! – que le général Oufkir, ministre marocain de l'Intérieur, et Ahmed Dlimi, son directeur de la Sûreté, étaient arrivés à Paris précisément le 30 octobre. Autre coïncidence, Oufkir était un ancien officier de l'armée française, baroudeur en Indochine et... correspondant du Sdece. Figon, très bavard et furieux de ne pas toucher l'argent promis pour ses services, l'accusa d'avoir tué Ben Barka.

« Foccart est au parfum », avoua un des accusés. Or Foccart avait la haute main sur les polices gaullistes, officielles comme le Sdece, ou parallèles comme les « barbouzes » ou les SAC, Services d'action civique. Sous de Gaulle et après, c'est le SAC qui chapeauta tous les coups tordus en Afrique, soutenant des rébellions, faisant ou défaisant des chefs d'État africains au gré des intérêts du

gouvernement français.

Les révélations remontèrent jusqu'au ministre de l'Intérieur, Roger Frey, dont le chef de cabinet aurait donné le feu vert à toute l'opération.

Et de Gaulle lui-même? Il est possible que Pompidou, Premier ministre et responsable du Sdece, ait agi sans lui en référer. Le chef de l'État, en colère, lui retira cette responsabilité pour la confier au ministre des Armées. Mais très vite, dès février 1966, de Gaulle affirma : « Rien n'indique que le contre-espionnage et la police, en tant que tels, aient connu l'opération, a fortiori qu'ils l'aient couverte. » Bref, les coupables ne devaient être que quelques individus qu'on livra à la justice, en prenant soin d'épargner l'appareil d'État dans son ensemble.

La justice aux ordres

Le procès fut « un brouillamini savamment organisé », selon les termes de Daniel Guérin, un des principaux animateurs du Comité pour la vérité sur l'affaire Ben Barka. Le juge d'instruction dut attendre plusieurs semaines avant de visiter les lieux du crime, qui avaient été nettoyés et repeints. Il ne fut pas autorisé à convoquer Foccart ni à voir les notes du Sdece. Le protagoniste le plus

Mehdi Ben Barka en janvier 1959.



bavard, Figon, fut retrouvé « suicidé ». Enfin le ministre de la Justice, Foyer, ordonna rapidement la clôture de l'instruction. Au procès, le procureur refusa d'entendre certains témoins et de lier le suicide de Figon et l'enlèvement. Finalement, seuls Lopez et Souchon furent condamnés à huit et six ans de réclusion. Oufkir, désigné comme l'organisateur, fut condamné par contumace. Hassan II le fit abattre après un attentat manqué en août 1972. Boucheseiche, réfugié au Maroc, finit assassiné dans une prison.

Depuis quarante-cinq

ans, l'enquête n'a toujours pas fait la lumière sur le rôle exact des services français et marocains, ni sur celui d'autres acteurs potentiels comme la CIA ou les services secrets israéliens, comme on l'a évoqué. Les mandats récemment lancés contre des dignitaires marocains toujours en poste sont bloqués sur décision du parquet. L'affaire Ben Barka n'est pas résolue, mais elle a amplement prouvé l'utilité de la police, de la justice et du secret défense... pour dissimuler les crimes de l'appareil d'État.

Sylvie MARÉCHAL

Qui avait intérêt à tuer Ben Barka ?

Nationaliste radical, Ben Barka avait lutté contre la colonisation française au Maroc. Après l'indépendance, il avait d'abord accepté le retour du roi Mohamed V, père d'Hassan II, et était devenu président d'une Assemblée nationale consultative, avant d'être révoqué en septembre 1959. Il avait ensuite créé un nouveau parti, l'Union nationale des forces populaires (UNFP). Il oscillait entre une ferme opposition et des tentatives de conciliation avec le pouvoir, à condition qu'il accepte des réformes politiques et économiques substantielles.

En mars de cette année 1965, étudiants et chômeurs étaient descendus dans la rue et la répression menée par Oufkir avait fait des centaines de morts. Hassan II avait essayé ensuite de se concilier une certaine opposition en faisant libérer des prisonniers politiques, mais pas au point d'accepter des « réformes » empiétant sur les biens et les

prérogatives des grands propriétaires locaux ou étrangers. Et en juin il proclamait l'état d'exception. Ce qui n'empêcha pas Ben Barka de déclarer en septembre 1965 : « Il faut savoir de temps en temps être positif, collaborer, et je crois que, dans l'état actuel des choses, le pays a besoin de nous, et c'est pour cela que je compte rentrer au Maroc. »

Hassan II a-t-il été l'organisateur de sa disparition, ou a-t-il été débordé lui aussi par une partie de son appareil d'État, en la personne d'Oufkir? En tout cas, il s'en est bien porté. En 1972, il déclarait dans une interview : « Je ne regrette pas la disparition de Ben Barka. C'était un agitateur notoire, à l'échelon international. »

Au moment de sa disparition, Ben Barka préparait la Conférence des trois continents (Afrique, Asie, Amérique latine), ou Tricontinentale, qui devait se tenir à La Havane du 3 au 10 janvier 1966. Il s'était assuré le concours des Soviétiques et des Chinois. Les objectifs de cette conférence étaient de soutenir Cuba et d'aider les

mouvements de libération nationale, ce qui valait à Ben Barka l'attention particulière de la CIA, de même que ses déclarations au Caire en avril 1965, sur « la lutte arabe contre Israël (...) placée sous le signe de la libération, du progrès humain et du socialisme », lui valaient l'hostilité des services secrets israéliens.

Quant aux polices françaises en tout genre, c'est tout naturellement qu'elles se souciaient des intérêts français, ceux des entreprises françaises implantées au Maroc, à qui importait la stabilité politique.

Finalement, beaucoup de monde en haut lieu avait des raisons de supprimer Mehdi Ben Barka.

S. M.

Les vingt ans du tunnel sous la Manche

À Calais, le vingtième anniversaire du tunnel sous la Manche a été fêté par une centaine de personnalités du gratin politique et économique et quelques ouvriers du chantier qui, le 1^{er} décembre 1990, avaient symbolisé dans les médias la jonction des deux forages depuis Calais et Folkestone. Bien sûr, les 4 600 travailleurs qui ont travaillé durement, jour et nuit, pour la réalisation exceptionnelle d'un tunnel de 40 km sous la mer, n'ont pas été conviés à la fête.

Officiellement inauguré en 1994, ce nouveau moyen de communication représente un progrès indéniable pour la circulation des hommes. Les promoteurs du projet envisageaient le passage de 27 millions de passagers par an. Aujourd'hui, ils ne sont pas plus de 9 millions, la société Eurotunnel concentrant tout de même 40 % du marché du transport transmanche des automobiles. Le tunnel fut financé en totalité par des fonds privés, avec à leur tête un consortium de banques ayant vendu des actions à des centaines de milliers de petits actionnaires. La société privée franco-britannique possède la concession du tunnel pour 99 ans.

Mais, bien vite, l'aventure du tunnel vira au fiasco financier. Les coûts de construction ont explosé, atteignant 12 milliards d'euros au lieu des 7,5 prévus, plus 3 milliards pour le matériel roulant. Les grands groupes de travaux publics ont réalisé de substantiels profits,

tandis que le fardeau de la dette s'est élevé rapidement à 9 milliards d'euros. L'action a perdu 90 % de sa valeur en vingt ans et a anéanti l'épargne de petits actionnaires. La dette a fini par être restructurée par les banques; elles sont remboursées et perçoivent des intérêts.

Les travailleurs ont subi les conséquences de ces déboires financiers. En 2004, il y avait plus de 3 200 salariés à Eurotunnel et aujourd'hui ils ne sont plus que 2 300. Un plan de suppression de 900 emplois en France et en Angleterre a été mis en place en 2005. Les réorganisations et l'aggravation des conditions de travail ont touché aussi les travailleurs de la sous-traitance, qui sont nombreux sur le site.

Les problèmes de sécurité sont vitaux dans le fonctionnement du tunnel. Il y a quelques années, un grave incendie d'une navette a paralysé le tunnel pendant plusieurs jours. La circulation des navettes, avec



à bord des voitures, des cars, des camions et surtout des passagers, nécessite une grande vigilance, avec un personnel formé et en nombre suffisant pour assurer la sécurité. Pourtant, la direction d'Eurotunnel envisage de réduire sur les navettes le nombre des membres d'équipage de six à cinq, afin de réaliser des économies. Pour le moment, face au mécontentement du personnel concerné, le projet est gelé.

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de Calais vante les mérites du tunnel pour l'augmentation du trafic transmanche, multiplié

par cinq en vingt ans, principalement le trafic des camions. Outre les créations d'emplois, il est satisfait de la création de centres commerciaux, dans lesquels d'ailleurs les touristes anglais viennent de moins en moins, frappés par la baisse du cours de la livre et la crise dans leur pays.

Dans le même temps, des milliers d'emplois ont disparu dans le Calaisis, dans la dentelle, la métallurgie, la chimie et l'alimentaire. Avec plus de 17 % de chômeurs, les classes populaires ne voient pas le bout du tunnel!

Correspondant LO

• Seafrance Calais

La compagnie maritime en plein naufrage social

En ce début décembre, 230 salariés de Seafrance vont recevoir leur lettre de licenciement. En tout, le plan prévoit 725 suppressions d'emplois. Au bout du compte, sur plus de 1 500 travailleurs à l'effectif en 2009, il n'en resterait plus que 900, avec quatre ferries au lieu de six et des traversées en moins.

La société Seafrance est, encore à ce jour, une filiale à 100 % de la SNCF. Elle a vocation à être un service public dans le lien maritime entre la France et l'Angleterre. La privatisation rampante à la SNCF, avec la recherche du profit au détriment de l'intérêt des usagers, a aussi de graves conséquences sur la compagnie maritime.

En 2006 et 2007, Seafrance a réalisé un bénéfice de 8 et 15 millions d'euros. À partir de 2008, la baisse de trafic a commencé à se faire sentir, s'est accrue en 2009 et elle est encore de 15 % pour les neuf premiers mois 2010. Cette baisse

d'activité s'explique par les effets de la crise sur le transport routier et la baisse de fréquentation des touristes anglais. Dans le déficit, il faut aussi tenir compte de la hausse du coût du combustible et la chute du cours de la livre sterling.

Pour combler le déficit, la SNCF ne veut plus mettre la main à la poche. En juillet 2010, la direction de Seafrance s'est placée en redressement judiciaire, en invoquant 36 millions d'euros de pertes en 2009 et 15 millions pour les quatre premiers mois de l'année 2010. Le but de l'opération est d'obliger les syndicats à négocier un

nouveau plan de suppressions d'emplois de 725 salariés, au lieu de 460 initialement envisagées début 2010. Elle veut contraindre le personnel à se résigner à ce naufrage social, au nom de la survie de l'entreprise.

En avril 2010, le personnel de bord a fait grève cinq jours pour protester contre le plan de licenciements, la baisse des salaires et la remise en cause des conditions de travail. Les salariés les plus menacés sont ceux de la restauration et des services à bord. La direction avait déclaré que cette grève entraînerait la mort de la compagnie.

Face à ces licenciements, les syndicats sont divisés. La CFDT, syndicat majoritaire, joue le chaud et le froid dans les négociations. Un jour, les responsables sont radicaux en paroles et le lendemain, ils

sont plus conciliants. Quant à la CGT, plus présente chez les mécaniciens et les officiers de bord, elle est sur une ligne d'accompagnement du plan social, afin de sauver, selon ses propos, l'avenir de la compagnie. En tout cas, la guéguerre syndicale désoriente les travailleurs et ne facilite pas leur mobilisation.

En novembre, le président de la SNCF a déclaré rechercher un repreneur pour la compagnie maritime. Quatre sociétés se sont mises sur les rangs. La direction de Seafrance a demandé la prolongation de la mise en redressement judiciaire jusqu'en avril 2011. Les travailleurs ne pourront décidément compter que sur leur combativité et sur leur union pour sauver leurs emplois et leurs salaires.

Correspondant LO

• Longuet, Bertrand et les 35 heures

Franchement antiouvrier

Gérard Longuet, président du groupe UMP au Sénat, député de n'avoir pas reçu de maroquin ministériel lors de la dernière distribution, s'est épanché dans *Le Monde*. Parlant des 35 heures, il a affirmé que les 22 milliards d'euros de compensations touchés chaque année par le patronat coûtent cher, alors que ses semblables sont d'habitude extrêmement discrets sur cette question. Il a ajouté que la seule solution était de faire travailler les salariés « plus pour le même prix », ce qui est certes l'intention du patronat et du gouvernement, mais qu'ils se gardent en général d'annoncer si crûment.

Le ministre du Travail Bertrand, fraîchement nommé, lui a immédiatement répondu sur France-Inter, d'une part, que les 35 heures n'existaient plus de fait, d'autre part, que les 22 milliards étaient indispensables aux entreprises. Et d'ajouter mollement que les travailleurs ne souhaitent pas « travailler plus pour le même prix ». Sans blague...

Nulle contradiction pourtant entre les deux larons: la loi des 35 heures, concoctée par la gauche et revue par la droite, comporte bien un double cadeau au patronat: la flexibilité, plus les subventions. Et la réduction du temps de travail est de moins en moins effective pour les travailleurs, du fait de cette flexibilité, tandis que le blocage des salaires réduit le pouvoir d'achat.

Comme quoi on en arrive bien à faire « travailler plus, pour le même prix ». Sauf pour les patrons qui, en plus, touchent le gros lot.

Paul GALOIS

• Comptes de Noël

Fin de l'affaire Bettencourt, Début de l'affaire Woerth ?

« Madame Liliane Bettencourt et sa fille Françoise Bettencourt-Meyers (...) se sont rapprochées pour mettre un terme aux conflits qui ont perturbé leur vie familiale, ainsi qu'aux procédures engagées. Elles ont décidé de se tourner vers l'avenir », expliquent les deux héritières du groupe L'Oréal. Dans ce communiqué de presse distribué aux journaux et porté à la connaissance des salariés de la multinationale, ceux-ci sont invités à partager la joie retrouvée des deux héritières et à assister impassibles à la valse des milliards produits par leur travail.

Dans le même texte, Liliane Bettencourt précise que « la décision (...) correspond à mon souhait de voir la famille réunie (...) Pour notre bien commun, et pour L'Oréal qui fait tant partie de ma vie ». Et sa fille ajoute : « Cette entente nous fait enfin retrouver l'harmonie familiale,

partagée tout autant par mon mari et nos enfants que par ma mère. » Elle aussi, bien sûr, y aspire « pour toute l'entreprise L'Oréal qui poursuit sa merveilleuse épopée ». Et cela d'autant mieux que le conseiller financier Patrice de Maistre doit céder sa place à son époux, Jean-Pierre Meyers qui devient directeur général de Téthys, la holding familiale détentrice de 31 % du capital de L'Oréal, une astuce fiscale qui permet à Liliane de ne pas payer l'impôt sur la fortune au titre de l'« outil de travail ».

L'avenir de L'Oréal justifierait donc cette réconciliation tardive, qui écarte également de l'entourage familial le photographe François-Marie Banier qui pourra conserver le milliard qu'il a réussi à détourner. Mais il n'est pas mauvais non plus, au moment où Sarkozy se prépare à être à nouveau le candidat de la droite à la présidentielle, que soit mis un terme à un feuilleton qui avait non seulement souligné l'ampleur des inégalités

sociales dans ce pays mais aussi les connivences et la dépendance des gouvernants vis-à-vis du monde des possédants.

Si tout semble rentrer dans l'ordre chez les Bettencourt, tout n'est pas terminé pour Patrice de Maistre qui reste soupçonné de fraude fiscale et surtout pour Éric Woerth, poursuivi pour trafic d'influence et prise illégale d'intérêts présumés, qui devra aussi s'expliquer sur des soupçons de financement illégal de partis politiques et, peut-être, se voir demander des comptes sur les conditions de vente avantageuses faites par l'État de terrains de l'hippodrome de Compiègne.

Bref, tous les ingrédients semblent réunis pour que l'affaire Bettencourt se réduise tout au plus à une affaire Woerth, ce dont l'ex-ministre a déjà commencé à faire les frais. Mais c'est aussi à cela que sert un ministre, en valet dévoué préposé aux affaires des possédants.

Jacques FONTENOY

• Non à la casse du CNED

L'État doit payer pour le service public

Le 30 novembre, les huit centres du CNED (Centre national d'enseignement à distance) étaient en grève pour protester contre les menaces de fermeture de sites. Le CNED scolarise environ 200 000 personnes qui ne peuvent pas fréquenter un établissement traditionnel, pour cause de maladie, d'éloignement ou d'emploi du temps.

Les représentants syndicaux ont refusé d'assister au Conseil d'administration qui devait avoir lieu ce jour, des employés se sont rendus au siège de Poitiers pour exprimer leur colère. Le CA a été repoussé.

Depuis 2007, dans le cadre

de la « révision générale des politiques publiques » (RGPP), le ministère a décidé au nom de la concurrence de ne garder au sein du service public que les formations pour les élèves de moins de 16 ans. 80 % des formations relèvent dorénavant du secteur concurrentiel et doivent s'autofinancer. Un plan dit « de modernisation » est mis en route par un cabinet d'audit (4 millions d'euros). Les conséquences ne se font pas attendre : suppression de formations non rentables, augmentation des tarifs de 20 % en moyenne, suppression de la réduction de 40 % pour les chômeurs.

Il s'agit en fait de mettre

en place le démantèlement du CNED. Depuis cet audit, le personnel se réduit chaque année. Début novembre, il a appris grâce à une fuite qu'un projet de fermeture des sites de Lyon, Vanves et Rouen est à l'étude.

Il faut empêcher le démantèlement du CNED, pour les emplois, mais aussi pour les élèves, qui ont plus que jamais besoin d'une formation de qualité. L'État avait les moyens de payer lors de la création du CNED en 1939, que l'on ne nous dise pas qu'il n'a pas les moyens aujourd'hui.

Correspondant LO

• Compétence (ex-Jabil) Brest

Face aux combines des repreneurs, les travailleurs en grève totale

Après avoir subi de multiples restructurations et ventes au cours des dernières années, les salariés de l'ex-usine Jabil de Brest, aujourd'hui Compétence, ont décidé depuis le 29 novembre la grève totale jusqu'à l'obtention de garanties quant à leur avenir.

Leur entreprise employait 930 salariés en 2000. Alors propriété du groupe Alcatel, elle produisait des centraux téléphoniques. En 2002, le groupe Jabil a pris la suite en tant que sous-traitant pour le compte d'Alcatel. Mais, au fur et à mesure que les commandes d'Alcatel se sont réduites, Jabil a procédé à des suppressions d'emplois, par vagues successives. Aujourd'hui, l'effectif de l'entreprise n'est plus que de 188 salariés, auxquels s'ajoutent une cinquantaine d'intérimaires.

L'usine travaille encore à 80 % pour Alcatel. Mais les commandes fondent d'année en année. Au point que le groupe Jabil a fini par passer la main, peu soucieux d'engager des fonds pour reconvertir l'entreprise vers une autre activité. Pour ce faire, en juillet 2010, Jabil a vendu les sites de Brest et de Gallargues à Mercatech, fonds d'investissement dont on connaît fort mal l'activité et dont le siège est aux îles Caïman. Qu'à cela ne tienne, lors de cette cession, les promesses n'ont cependant pas manqué. La société, créée pour l'occasion, a pompeusement été baptisée Compétence. À en croire ses fondateurs, la production de centraux téléphoniques pour Alcatel devait céder le pas devant l'assemblage, paraît-il très prometteur, de panneaux photovoltaïques.

Mais, très vite, les travailleurs, ont senti que derrière les tuiles solaires et le développement durable qu'on leur faisait miroiter, c'était la fermeture de

l'entreprise qui se profilait à brève échéance. Car depuis sa mise en place, la nouvelle direction s'est contentée de laisser filer. Aucune trace de l'investissement de trois millions d'euros qu'elle avait annoncé. Aucune trace des embauches promises.

La création de Compétence s'est révélée n'être qu'une façade juridique pour que Mercatech puisse pomper ce qui restait de trésorerie dans les anciens sites Jabil. Jusqu'à ce que les banques finissent par refuser toute avance de fonds. Tant et si bien que depuis des semaines, Compétence est pratiquement en cessation de paiement. Et les travailleurs n'ont même pas la garantie de toucher leur salaire en décembre. Entre la France et l'Italie, c'est 1 300 emplois qui sont menacés.

On dit maintenant que les prétendus investisseurs regroupés dans Mercatech se désengageraient du projet, suite à la reculade des banques. Ce qui est sûr, c'est que ni eux, ni les banques n'entendent faire la moindre avance en faveur des fournisseurs et des salariés. Leurs méfaits accomplis, aussi bien Alcatel que Jabil et Mercatech, tous se défilent à qui mieux mieux. À tel point que lors du Comité central d'entreprise qui devait se tenir le 29 novembre, le PDG de Compétence France ne s'est même pas présenté. Il aurait, a-t-on appris, donné sa démission. Tous les rats s'empressent de quitter le navire, laissant les dégâts qu'ils infligent derrière eux.

Correspondant LO

• Tramway de Toulouse :

Grève pour les salaires

À Toulouse, il y a plus de 500 bus, deux lignes de métro (sans conducteur), et maintenant une toute nouvelle ligne de tramway, qui devait être inaugurée en grande pompe le samedi 27 novembre. Mais cette inauguration a finalement été annulée la veille.

L'ensemble de l'activité transports, dénommée Tisséo, emploie près de 2 400 personnes, dont près de 1 300 conducteurs de bus. Elle regroupe deux structures, le SMTC et l'EPIC.

Le SMTC (Syndicat mixte des transports en commun) est propriétaire de l'ensemble des biens : bâtiments, bus, métro. Le président de cette structure est le maire socialiste de Toulouse. L'exploitation et le fonctionnement de l'ensemble de ces transports sont confiés à une régie sous forme d'EPIC (Établissement public industriel et commercial). C'est aussi cette structure qui gère l'ensemble du personnel. Le président de cette structure est le maire socialiste d'Aucamville.

Le jour de l'inauguration, les syndicats Sud, CGT, CFDT,



FO avaient appelé à bloquer le tramway. À l'origine, il y avait eu la demande syndicale d'une prime de 300 euros pour tous à l'occasion de la mise en service de la nouvelle ligne de tram. Cette demande s'appuyait sur le fait que pour l'ouverture de la ligne B du métro, Tisséo avait versé une telle prime (plus de 200 euros) à l'ensemble du personnel. Mais cette fois-ci pour Tisséo, pas de prime générale. Il n'était question que de 300 euros pour... 300 agents qui seraient « impliqués dans le tram ». Proposition qui a été refusée par les syndicats car jugée discriminatoire. En effet, il y a 70 Wattmen (conducteurs de bus qui ont passé

l'habilitation tram) et près de 30 agents de maîtrise. Qui sont les 200 autres ? Comment seront-ils jugés « impliqués » ?

Indépendamment de cette prime, les Wattmen risquent même d'y perdre sur leur paie. D'abord, ils n'ont pas eu les 86 euros d'augmentation que seuls les agents de maîtrise Tram ont perçus. Ensuite les Wattmen vont perdre la prime dite « de versement » de 30 euros par mois que touchent les conducteurs de bus. Au final, un conducteur de tram aurait une paie plus faible que lorsqu'il était conducteur de bus.

Le lundi 29 novembre les

Wattmen ont donc décidé de bloquer la sortie des trams du dépôt. Depuis, pas une rame ne sort. Les Wattmen font une heure de grève par jour et se relaient pour bloquer la sortie des rames, avec l'aide de nombreux conducteurs de bus venant en dehors de leurs heures de travail pour participer au blocage du dépôt : de 4 h du matin à 21 h. Au blocage, ils sont de 20 à 50 salariés selon les heures. Ils se réchauffent tant qu'ils peuvent : feu de palettes, café.

Les syndicats réclament une augmentation de dix points sur les salaires des Wattmen, soit les 86 euros par mois qu'ont perçus les agents de maîtrise qui ont eu l'habilitation tram.

Ce qui ne serait que réparer une injustice.

Cette situation révèle aussi que les dirigeants socialistes de Tisséo s'entendent à merveille pour aller dans le sens de la division du personnel. En plus de la hiérarchie traditionnelle, il y a une quantité de « métiers » et de catégories qui se traduisent par des conditions de salaires différentes : conducteurs de bus, conducteurs de tram, contrôleurs, entretien des bus, du métro, bureaux, etc., avec une multitude de petites primes qui ne sont pas intégrées au salaire. Et c'est sans parler des sociétés extérieures qui travaillent pour Tisséo : des sociétés de sécurité (Deigen, Torann), des sociétés de nettoyage (TFN, Reynerie Services) et des sous-traitants aux ateliers, (Iveco, Inéo, Bridgestone)...

Les conducteurs de tram ont raison de se battre contre l'injustice qui leur est faite. Mais il y en a une autre qui concerne l'ensemble des salariés de Tisséo, ce sont les salaires insuffisants indépendamment de son propre métier. 200 euros, il les faut pour tous !

Correspondant LO

• Élvéole, transports en commun du Douaisis

Dix jours de grève et une victoire

Le SMTD (Syndicat Mixte des Transports du Douaisis) gère le réseau des bus et trams de la région de Douai. Son président était, jusqu'à sa démission suite à cette grève menée par la CFDT, le maire PCF de la commune d'Auby. La majorité des communes du Douaisis est à droite, mais le consensus fait que les responsabilités sont partagées et c'est ainsi qu'un membre du PCF se retrouve à gérer les transports. D'autres postes sont dévolus au PS et bien, sûr à l'UMP et aux divers partis de droite.

Tout ce petit monde ronronnait donc bien ensemble, mais la grève des employés du SMTD a changé la donne.

Elle a commencé le 22 novembre et s'est terminée le 2 décembre. C'est la CFDT qui a mené cette grève de dix jours, largement soutenue par 80 % des 200 salariés avec blocage de tous les bus et trams, assemblée générale tous les jours, piquet de grève permanent et nombreuses actions en direction

de la population. Les grévistes sont même allés soutenir les travailleurs d'Ingersoll Rand, une entreprise locale occupée par les travailleurs qui luttent contre sa fermeture.

La CFDT est devenue majoritaire aux dernières élections professionnelles, supplantant la CGT qui s'était déconsidérée en s'occupant bien plus de gagner des postes de cadres pour ses délégués que de défendre les revendications du personnel. La CGT n'a cessé de dire qu'elle était contre la grève, mais ses délégués ne sont quand même pas allés jusqu'à tenter de forcer les piquets de grève.

Le personnel s'est mobilisé massivement pour réclamer des embauches et c'est ce qui est remarquable. Les grévistes réclamaient l'embauche en CDI de quatre employés en CDD et du responsable de la sécurité. Ces cinq salariés arrivaient en fin de contrat et le président du SMTD avait fait savoir qu'il n'était pas question de les embaucher, proclamant que « dans toutes les entreprises, c'est l'employeur qui décide des embauches, et pas les syndicats ». Il faisait surtout un blocage à propos du responsable

de la sécurité, la CFDT affirmant au contraire que ce dernier faisait bien son travail et qu'il avançait des propositions utiles.

Mais dix jours sans aucun transport public dans le Douaisis, avec une grève qui ne reculait pas et demeurait très majoritaire, cela a fait bouger les lignes. Le président du SMTD s'est dit « lâché par les socialistes et pas soutenu par la droite ». Il a donc

démisionné et l'élue municipale UMP qui le remplace a cédé aux revendications des grévistes. C'est donc la détermination de ceux-ci qui l'a emporté.

Le président du SMTD déclarait au cinquième jour de grève : « ce n'est pas un moment facile pour un élu communiste mais j'assume les conséquences de la présidence du SMTD. Je suis pour la transformation de la

société, mais la lutte des classes se joue ailleurs. Elle passe, notamment, par les instances de gestion. » Il a finalement payé ses choix de gestionnaire, alors que les grévistes, eux, sont fiers d'avoir pu faire embaucher cinq salariés supplémentaires dans une entreprise de transport public qui en avait bien besoin.

Correspondant LO

• Anca – Faverges (Haute-Savoie)

Grève victorieuse

Petite entreprise de mécanique située à Faverges, à quelques encablures de Staubli, donneur d'ordres qui fournit 95 % de son activité, Anca compte une petite vingtaine de salariés en CDI et autant en précarité. Côté salaire, le smic est la règle. Après dix ans de « carrière », la fiche de paie annonce 1 080 euros net. Le treizième mois ou toute espèce de prime sont inconnus, l'intéressement aussi.

Ajoutons à cela des

conditions de travail difficiles, un manque de respect de la part du patron et vous aurez compris l'ambiance. Lundi 29 novembre, les salariés se sont donc réunis et ont décidé de réclamer leur dû par la grève, c'est-à-dire une augmentation de 50 euros pour tous au 1^{er} décembre, la mise en place d'un treizième mois non hiérarchisé avec versement pour Noël, ainsi que le calcul de la prime d'ancienneté sur l'intégralité du salaire et non pas le

minimum conventionnel.

Après deux jours de grève totale, le patron a lâché : 200 euros net de prime de Noël et un bon d'achat de 135 euros ; 350 euros net de prime de vacances garantis ; mise en place, à terme, d'un treizième mois ; 30 euros net d'augmentation générale au 1^{er} janvier et le paiement de 50 % des heures de grève.

Sur ce succès, les travailleurs ont repris le travail.

Correspondant LO

• La Poste – Bordeaux

La direction déboutée et désavouée

Le 3 décembre dernier, après cinq années de procédures administratives et pénales contre 14 militants syndicaux, le tribunal de grande instance de Bordeaux a rendu son verdict sur la plainte de La Poste et de cinq de ses cadres pour « séquestration ».

En effet, en 2005, plus d'une centaine de postiers du centre de tri de Bordeaux-Bègles s'opposaient à un plan de suppression de 40 emplois et avaient retenu pendant une nuit cinq dirigeants du centre. La Poste avait alors voulu faire un exemple en sanctionnant lourdement en interne 14 militants syndicaux et en s'acharnant contre eux au pénal.

Le tribunal condamne les postiers et décide que la séquestration a été effective: les cadres recevront donc l'euro symbolique qu'ils ont demandé. Mais il reconnaît aussi, de fait,

l'acharnement et l'arbitraire de La Poste. En effet, si huit militants sont condamnés à deux ou trois mois de prison avec sursis, le tribunal a spécifié explicitement que la peine ne sera pas inscrite au casier judiciaire des postiers. Cela interdit à La Poste toute nouvelle poursuite administrative, et notamment la révocation.

Ensuite, devant le vide du dossier, le tribunal a purement et simplement relaxé trois des syndicalistes. Parmi ces trois, un militant était contractuel et avait été licencié par La Poste pour ces mêmes faits en 2005.

Un autre avait été exclu de son poste et privé de son salaire pendant deux ans. C'est dire l'arbitraire des procédures internes de La Poste. Mais cela démontre aussi que, dans cette affaire, peu importaient les faits, pourvu que les militants soient poursuivis, sanctionnés et condamnés pour l'exemple et qu'ils ne soient plus dans le centre pour s'opposer à sa fermeture.

Et enfin le tribunal a débouté La Poste, en tant qu'entreprise, de sa plainte dans laquelle elle ne demandait pas moins de 440 000 euros de frais prétendument liés à cette affaire. Le tribunal a considéré que la plainte de La Poste pour séquestration n'avait pas lieu d'être « en droit ». Même les frais d'avocats qu'elle a engagés

seront à sa charge.

En fait, il aurait été juste que La Poste paye les postiers pour leur avoir pourri la vie pendant des années, et que tous soient relaxés et réintégrés dans leurs droits. Car les postiers n'ont fait que se défendre contre une direction responsable de milliers de suppressions d'emplois, de la dégradation continue des conditions de travail, et qui cherche à rentabiliser l'entreprise sur le dos des employés pour ouvrir la voie à la privatisation. En sanctionnant et poursuivant les 14, La Poste voulait faire un exemple contre des militants s'opposant à sa politique. Elle a juste démontré l'arbitraire et la violence de ses méthodes.

Correspondant LO

• La Poste Paris 11 (centre de distribution)

Non aux sanctions contre les grévistes et les militants !

Mercredi 1^{er} décembre, un rassemblement a été organisé devant le centre de distribution de Paris 11, afin de dénoncer les procédés disciplinaires de La Poste qui voudrait faire passer sa politique de suppressions d'emplois (50 000 programmées pour 2015) sans que les postiers et les militants syndicaux fassent de vagues. En plus des postiers du 11^e étaient présents des élus locaux, des postiers d'autres centres et des militants syndicaux CGT et SUD.

L'affaire remonte à il y a deux mois. En effet, à la suite d'un mouvement où une majorité de postiers du 11^e s'étaient retrouvés en grève les 28 et 29 septembre contre les suppressions d'emplois et pour l'embauche des CDD et intérimaires, un gréviste s'était retrouvé mis à pied, en attendant le conseil de discipline où il risque le licenciement.



La secrétaire CGT de la section du 11^e est aussi menacée d'une sanction pour avoir accompagné le collègue, qui avait été enfermé dans le bureau du directeur par cinq cadres. Il lui est aussi reproché d'avoir pris la parole et d'avoir écrit ce qu'elle avait constaté, c'est-à-dire l'enfermement de Christophe par la direction, par la voie d'un tract syndical.

Puis c'est une cinquantaine

de grévistes qui se sont vus sanctionnés d'un avertissement pour avoir débrayé, et ce alors qu'ils étaient couverts par un préavis de grève. La direction, qui a clairement bafoué le droit de grève en sanctionnant les grévistes, a fini par reculer et enlever les avertissements. Mais elle veut garder la face et maintient néanmoins les procédures contre ces deux travailleurs.

La direction de La Poste

veut faire passer dans un avenir proche des restructurations qui vont à l'encontre des intérêts des salariés. Dans ce contexte, le rassemblement a permis de lui montrer qu'aussi bien les postiers que les militants sont vigilants et solidaires de leurs camarades et qu'il n'est pas question d'attendre les décisions des conseils de discipline pour réagir.

Correspondant LO

• Centre Pompidou Metz

Art moderne... et conditions de travail moyenâgeuses

Tout le monde a entendu parler de l'ouverture d'un nouveau musée à Metz, le fameux Centre Pompidou consacré à l'art contemporain et inauguré en mai dernier à grand renfort de publicité.

Mais ce qui est nettement moins connu, ce sont les conditions dans lesquelles ce centre prestigieux fait travailler le personnel.

C'est une entreprise sous-traitante, Phone Régie, qui gère les différents postes: caissières, guides et médiateurs culturels. Sous ce titre pompeux de « médiateurs culturels », se cachent des personnes titulaires pour la plupart d'une licence ou d'un master en Art, qui se retrouvent plus souvent à indiquer les toilettes qu'à commenter les œuvres, et de gardiens de musée faisant le planton dans les salles trois heures durant, sans avoir le droit de s'asseoir, de boire ou d'aller aux toilettes.

Avec des contrats à temps partiel, CDD ou CDI, ils sont payés au smic et certains d'entre eux doivent se déplacer pour trois ou quatre heures par jour en plein milieu de la journée, si bien qu'ils ne peuvent pas exercer un autre travail ailleurs, qui leur permettrait de compléter leur salaire.

Chaque jour, on les oblige à arriver dix minutes en avance pour l'habillage et la préparation, et bien sûr ces minutes ne sont pas rémunérées. L'aumône qu'ils touchent est versée en deux fois: 80% à la fin du mois, et le reste le 10 du mois suivant.

On comprend que, dans ces conditions, l'enthousiasme des nombreux jeunes qui avaient postulé dans cette prestigieuse structure pour être au contact de l'art et des chefs-d'œuvre soit vite retombé...

Correspondant LO

• Université Pierre-et-Marie-Curie – Paris Jussieu

Victoire de la grève au ménage

La grève de dix jours des personnels de ménage salariés de l'université de Jussieu est victorieuse: tous les CDD sont renouvelés, voire pour certains embauchés en CDI ou sur des postes de fonctionnaires.

La grève avait commencé le 23 novembre car 27 CDD,

essentiellement au service du ménage, risquaient d'être mis à la porte. Au fil des jours de grève et devant les déchets qui s'accumulaient sur le campus, la direction de l'université a peu à peu lâché du lest: elle annonçait certaines embauches, mais affirmait qu'il était absolument impossible

de garder tout le monde.

Ce n'était pas l'avis des grévistes, qui sont restés unis, tous ensemble, fonctionnaires, CDI ou CDD, jusqu'au bout: ils refusaient de reprendre le travail tant qu'un seul resterait menacé.

Ils ont gagné le soutien de nombreux autres salariés de

l'université et étudiants, et ils se sont fait respecter. Dans le secteur public, comme dans les entreprises, contre l'État qui se comporte comme les patrons, la seule défense des travailleurs contre le chômage, c'est la lutte.

Correspondant LO

• Sanofi Aventis

Pour gaver les actionnaires, l'hémorragie d'emplois continue

Le 6 décembre, Sanofi Aventis annonçait la suppression de 575 emplois, essentiellement de visiteurs médicaux. C'est une charrette de plus dans un plan annoncé par la direction en 2008, un plan dit de restructuration, au terme duquel elle s'est promis d'économiser 2 milliards d'euros en cinq ans, au prix de quatre mille suppressions d'emplois.

Depuis 2008, en France, les coupes dans les effectifs se succèdent dans tous les secteurs de l'activité. 927 postes de visiteurs médicaux ont déjà été supprimés en 2008. L'année suivante, 1 200 postes ont sauté en recherche et développement. Quant aux usines de production, entre les fermetures de certains sites et les restructurations des autres, ce sont plus d'un millier d'emplois qui sont appelés à disparaître. Mais déjà le résultat attendu est là : les profits explosent et Sanofi Aventis est en tête des sociétés cotées à la Bourse de Paris. Si en 2008 le bénéfice déclaré s'élevait à 7,2 milliards d'euros, il

atteignait 8,5 milliards en 2009, et ce sommet promet d'être dépassé pour 2010.

Le 6 décembre, pour justifier la suppression des centaines de postes de visiteurs médicaux, le directeur général de Sanofi en France déclarait : « Avant, on avait des médicaments qui traitaient des pathologies très fréquentes, prises en charge par des dizaines de milliers de médecins généralistes, pour lesquels nous avons besoin de beaucoup de visiteurs médicaux. » Et de pleurer sur la disparition des brevets sur les médicaments, et donc sur la concurrence économique des génériques. Puis, il a ajouté : « À l'avenir, on sera sur des maladies plus pointues, prises en charge par des spécialistes ou à l'hôpital, et pour lesquelles on a besoin de moins de visiteurs médicaux. » Voilà qui est clair sur la manière dont les patrons considèrent leurs « collaborateurs », tout juste comme des Kleenex!

« L'essentiel, c'est la santé », proclame le logo Sanofi Aventis. Quelle fumisterie! En France, Sanofi pleure sur la concurrence des génériques, mais développe parallèlement



ses propres laboratoires de fabrication et de distribution de médicaments génériques. Pour ceux-ci, pas besoin d'aller « visiter » les médecins : la négociation se fait directement dans les pharmacies, à coup de ristournes commerciales. Et à l'international, pour ne rien perdre de la manne offerte par les génériques, en 2009 le groupe Sanofi a racheté trois laboratoires de tels médicaments, l'un au Mexique, l'autre au Brésil et le troisième en Europe de l'Est, « pour répondre au besoin croissant en médicaments accessibles au plus grand nombre »,

aimerait-il faire croire...

Quant aux médicaments qui traitent les « maladies plus pointues », si Sanofi a décidé de s'y consacrer, c'est que d'une part ces maladies sont le plus souvent chroniques, et donc les médicaments qui les soignent prescrits pendant de très longues années, et que d'autre part, pour peu qu'ils soient quelque peu innovants, la législation autorise les laboratoires à fixer pratiquement le prix qu'ils décident.

Sanofi gagne par tous les bouts!

Sophie GARGAN

• PSA Rennes

Nouvelle équipe de nuit et salaires au rabais

L'usine de Rennes a été choisie pour tester les nouveaux horaires de nuit que PSA veut utiliser, autant que de besoin, dans les usines du groupe en France. Cette initiative a été saluée par les médias, et par beaucoup de syndicats, comme un signe de bonne santé et un espoir, dans cette période de crise économique où l'industrie automobile serait malmenée.

Malgré cette orchestration médiatique, dans les ateliers tout le monde a vite compris qu'il ne s'agissait pas d'un espoir, mais d'une aggravation des conditions du travail de nuit.

Cette équipe de nuit est à horaire variable, c'est-à-dire qu'elle peut être d'une durée de 4 à 8 heures, selon les besoins de la production, avec une moyenne annuelle de 28 heures par semaine. La direction promet un revenu mensuel d'équipe de jour majoré

d'environ 50 euros, auquel devraient s'ajouter, en fin d'année, le paiement d'heures dites complémentaires, c'est-à-dire majorées de 25 %, si l'horaire moyen annuel dépasse de plus de 10 % les 28 heures par semaine.

Comme personne ne sait si l'équipe de nuit durera douze mois, personne ne peut savoir ce qui sera versé en fin d'année, mais tout le monde peut comprendre que, faire les nuits flexibles du système PSA, cela veut dire avoir les contraintes du travail de nuit sans compensations substantielles.

C'est tellement bien compris que deux mois après le lancement de la recherche de « volontaires », la direction est toujours obligée d'envoyer des cadres dans les ateliers pour essayer de convaincre. Et ça marche tellement mal que, pour réussir son coup, elle propose le travail de nuit comme seule possibilité de retour à Rennes pour ceux d'entre nous qui ont accepté d'aller temporairement travailler dans d'autres usines. Elle compte aussi sur le chômage de masse, qui frappe actuellement la classe ouvrière et lui permet

de piocher dans les fichiers des boîtes de recrutement, pour trouver une bonne partie des ouvriers précaires dont elle a besoin. Dans la presse, cela se traduit par des formules réconfortantes du genre « PSA embauche »!

Faire du chantage au retour pour les uns et profiter de la peur du chômage pour les autres : voilà les deux piliers avec lesquels PSA espère réussir son équipe de nuit au rabais.

Correspondant LO

• Disneyland Paris (Maintenance)

Un débrayage empêche une sanction

Ayant refusé d'effectuer un travail pour lequel il n'avait pas été formé, un technicien de maintenance de Disneyland a été convoqué à un entretien préalable à sanction. Apprenant cela, une quarantaine de collègues ont

débrayé pour l'accompagner à l'entretien.

La direction lui infligeant un blâme avec trois jours de mise à pied, ses collègues ont refusé d'en rester là et ont poursuivi le débrayage jusqu'à

ce que la direction cède. C'est ce qu'elle a fini par faire : la sanction a été annulée, et le débrayage a été payé, à la grande joie de tous les techniciens présents au débrayage.

Correspondant LO

• CHU Angers

Plaintes contre une cadre pour harcèlement

La presse locale a consacré dernièrement sa une à des faits de harcèlement constatés dans un service du CHU d'Angers, où des plaintes avaient été déposées par plusieurs agents contre une cadre. Les faits rendus publics sont accablants, et la direction s'est empressée de retirer la cadre du service, comme si elle découvrait les faits en même temps que les lecteurs.

Concernant la cadre, son comportement pathologique relève aujourd'hui de la justice ou de la psychiatrie. Quant à la direction, elle ne peut mettre en avant aucune circonstance atténuante qui justifierait son comportement, et surtout pas le fait qu'elle n'aurait pas été au courant. Cela faisait près d'un an et demi que des interventions se succédaient, l'alertant de la situation : des médecins, les syndicats, de nombreux membres de l'équipe demandaient leur mutation, etc. Deux syndicats ont même dénoncé tout cela dans un tract. Tout l'hôpital savait et la direction couvrait, même quand la médecine du travail est intervenue, même quand les agissements de cette cadre entraînaient dépressions, arrêts de travail, évocation de suicide, etc.

Jusqu'à la publication par la presse du dépôt de plaintes, la direction a répondu la même chose à tous ceux qui voulaient qu'elle règle le problème : cette cadre atteignait les objectifs qui lui étaient fixés et la direction ne voyait donc pas de raisons d'intervenir.

Cette direction, qui se vante par ailleurs que l'hôpital d'Angers est à l'équilibre budgétaire, se garde bien de préciser avec quelles méthodes elle y parvient! Soutenir, protéger, couvrir de tels comportements fait partie de ses méthodes, et cela est un choix conscient et délibéré. Dans cette mesure, la direction est bien plus coupable que la cadre incriminée.

Correspondant LO

• Conférence de Cancun sur le climat

Les profits des bourgeois avant la survie de l'humanité

Les représentants des 192 pays siégeant à l'ONU sont réunis au Mexique, à Cancun, dans le cadre de la conférence sur le climat qui se tient du 29 novembre au 10 décembre. Celle-ci est sensée apporter des réponses au problème du réchauffement climatique de la planète. Mais la seule chose certaine est qu'il ne sortira rien de concret de cette réunion, qui fait suite au fiasco retentissant de celle de l'an dernier à Copenhague, malgré la présence alors de la plupart des chefs d'États, et en particulier de tous ceux des grands pays, Obama en tête suivi comme son ombre par Sarkozy.

Des risques identifiés

Et pourtant, le réchauffement de la planète est considéré par la plupart des climatologues comme étant un problème crucial pour l'avenir de l'humanité. Il est directement dû à l'augmentation rapide et continue de la concentration de gaz carbonique dans l'atmosphère qui est la conséquence directe de l'activité industrielle débridée et totalement anarchique du monde capitaliste. Les

conséquences pourraient devenir dramatiques, en particulier pour certaines zones côtières du fait de la montée des eaux.

Cela fait maintenant des années que les scientifiques disent leur inquiétude, sans que rien ne change. Ces dernières décennies le rejet de gaz carbonique s'est fortement accéléré. La température globale de la planète s'est déjà élevée de 0,8 degré, les scientifiques estiment qu'au-delà d'une augmentation globale de la température de 2 degrés, la planète courrait le risque de phénomènes potentiellement incontrôlables et catastrophiques. Ils lancent donc l'alarme.

L'irresponsabilité des industriels et des États

En réalité, il n'y aurait aucun problème technologique insurmontable pour produire sans dommage majeur pour l'environnement. Le seul problème est que cela aurait un coût et que les riches groupes capitalistes ne veulent pas perdre, ou même risquer de perdre, un seul centime. C'est irresponsable, voire suicidaire de la part de ceux qui décident en connaissance de cause d'aggraver le danger, à seule fin de préserver jalousement leurs profits immédiats. Jamais l'expression

« après moi le déluge » n'aura été autant de circonstance pour décrire le comportement de la classe capitaliste qui est en fait le pendant de celui qu'elle a face à la crise de son système.

Quant aux États qui représentent ces grands groupes financiers et industriels, ils agissent à l'unisson. Ils ont des paroles pour admettre le problème, mais aucune solution qui pourrait nuire aux profits de leurs bourgeois. Le premier pollueur de la planète et le plus puissant, les USA, qui serait aujourd'hui dépassé par la Chine (mais le pays a une population quatre fois plus nombreuse), a même refusé de signer les accords de Kyoto qui se contenaient de permettre aux industriels pollueurs de racheter des « droits à polluer » à ceux qui, faute de moyens, ne les utiliseraient pas. Cet accord vient à échéance en 2012 et un grand nombre de pays qui y avaient souscrit ont annoncé qu'ils ne voulaient même pas reconduire ces simples mesures. Les États-Unis quant à eux refusent toutes mesures contraignantes qui viendraient entraver la liberté de leurs industriels d'empoisonner la planète. Cela avait été dit avec des fioritures l'an dernier par Obama, c'est dit



plus brutalement cette année par le porte-parole du gouvernement américain.

Le seul résultat, qui n'est même pas acquis, serait un auto-contrôle des différents pays pour suivre l'évolution des dégâts provoqués sur leur propre territoire. Si la Chine se dit prête à prendre des engagements unilatéraux quant à la diminution des gaz à effet de serre, les USA restent inflexibles. Et pourtant la détérioration de l'atmosphère se montre déjà plus importante que les prévisions: l'augmentation de la concentration en gaz carbonique s'accélère et certains estiment que l'augmentation de la température pourrait atteindre 4 degrés d'ici à cinquante ans.

Pour protéger vraiment l'humanité, la seule action de salubrité publique serait de débarrasser au plus vite la planète de ce système capitaliste nuisible, voire mortel.

Paul SOREL

• Smic

Toujours les mêmes arguments mensongers

Le smic ne sera revalorisé que de 1,6 ou 1,7 % au 1^{er} janvier 2011, passant de 8,86 à environ 9 euros de l'heure ! Et il ne s'agit que du salaire brut.

Un rapport d'experts chargé de donner leur avis sur l'évolution du salaire minimum, rendu public par le ministère du Travail mardi 30 novembre, a en effet suggéré de ne pas augmenter le smic plus que la revalorisation liée à l'inflation. Et le gouvernement a évidemment approuvé un tel avis... patronal.

Mais dire que 14 centimes de l'heure constitue « une revalorisation liée à l'inflation » est tout simplement cynique. Car tous les travailleurs le savent en faisant leur course, ou tout simplement au moment de payer leur loyer, les prix augmentent, et bien plus que de 1,6 %. Un seul exemple: le gouvernement vient de donner son accord pour une augmentation des tarifs SNCF à partir du 1^{er} janvier 2011, alors que le prix des billets a déjà subi une hausse de 3,5 % en 2009.

L'argument avancé pour justifier qu'il n'y ait pas de

coup de pouce supplémentaire sur les bas salaires ne brille pas par sa nouveauté. « Il convient d'éviter des évolutions trop rapides du smic qui, en faisant peser un risque important sur l'emploi, se retournent contre ceux que le salaire minimum doit protéger », avancent ces experts qui ne sont certainement pas payés au smic. La ministre de l'Économie, Christine Lagarde, a bien entendu justifié

cette position, en avançant que « la stratégie des coups de pouce est inefficace pour la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté ». L'augmentation de salaire qui empêcherait les patrons d'embaucher, c'est un vieux refrain qui a conduit tous les gouvernements, depuis vingt ans, à abaisser le coût du travail en diminuant les cotisations sociales.

Les travailleurs se rendent bien compte que les actionnaires, banquiers et industriels continuent de toucher de confortables dividendes, et qu'ils auraient largement de quoi embaucher et payer des augmentations de salaires conséquentes. Reste à les y contraindre.

Aline RETESSE

• 15 décembre

Manifestation européenne contre l'austérité

Les organisations syndicales européennes appellent à des manifestations le mercredi 15 décembre dans les différents pays sous le mot d'ordre: « Non à l'austérité pour des millions de travailleurs et aux bonus de quelques milliers de spéculateurs ». Cette manifestation fait suite à la précédente

manifestation européenne du 29 septembre, au moment où les attaques s'aggravent contre le monde du travail de la part de tous les gouvernements, pour permettre aux banques et aux capitalistes de préserver et augmenter leurs profits. Et en effet il faut affirmer l'unité des travailleurs, au-delà

des frontières, contre ces attaques communes..

En France des manifestations sont prévues dans sept capitales régionales et à Paris à 12 heures, à partir de la Bibliothèque François-Mitterrand.

• Occupation de la Cité de l'immigration

Le gouvernement refuse toujours de régulariser

Depuis le 7 octobre, 500 travailleurs sans papiers se relaient pour occuper, jour et nuit, le hall de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, porte Dorée dans le 12^e arrondissement de Paris. Car le gouvernement n'a pas tenu sa promesse de régulariser les sans-papiers grévistes, promesse faite en juin contre la cessation des grèves et de l'occupation du parvis de l'opéra Bastille.

En 2010, ce sont 6800 travailleurs sans papiers d'Ile-de-France qui ont participé à des grèves pour réclamer des papiers. Suite aux engagements d'Éric Besson, 1800 grévistes ont déposé leurs dossiers de demande de régularisation dans les préfectures d'Ile-de-France. Mais à ce jour, seulement 475 récépissés d'autorisations de séjour provisoires de trois mois ont été délivrés et un seul demandeur a reçu un titre de séjour d'une année!

Malgré leurs demandes, les délégués des occupants de la Cité de l'immigration n'ont aucun rendez-vous avec le ministère de l'Intérieur. C'est donc volontairement que le gouvernement ne régularise pas ces milliers de travailleurs, pour bien montrer qu'il ne cède pas devant leur lutte.

Depuis le mardi 30 novembre, l'accès de la Cité de l'immigration a été fermé au public, ainsi que les salles des aquariums du sous-sol, « en raison de l'occupation par des grévistes sans papiers », alors qu'en réalité l'occupation du hall depuis deux mois ne gênait pas du tout les visiteurs. Au contraire, les visiteurs des expositions temporaires sur l'histoire des immigrations pouvaient en plus s'informer directement sur les conditions scandaleuses que le gouvernement impose à l'immigration actuelle, en privant de tout droit des milliers de salariés. Mais c'est sans doute justement ce qui le gêne.